

ADMINISTRATION

48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAYAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4



ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

PIE IX ET LA FRANCO-MAÇONNERIE.
L'UNION PATRIOTIQUE DU RHONE.
LA SEMAINE AGRICOLE.

Deux Monstres

On a lu, cette semaine, dans les journaux, le procès des époux Borlet, condamnés par la 11e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, le mari à deux mois, la femme — la femelle, dirais-je, si je ne craignais d'humilier les animaux par ce qualificatif — à six mois de prison pour mauvais traitements envers leur fillelette Adolphe, une enfant de neuf ans.

Je ne regrette pas que la peine de l'exposition ait disparu de nos lois. Mais vrai ! par exception, j'aurais plaisir à la faire revivre, si c'était en mon pouvoir, en faveur de ce digne couple.

J'éprouverais, je l'avoue, une satisfaction sans mélange à les voir tous les deux cloués au pilori, la tête surmontée d'un écriteau portant simplement la mention suivante : « Le père, la mère », suivie de la reproduction des témoignages recueillis l'autre jour en police correctionnelle.

J'imagine que toutes les mères se feraient un devoir d'aller pénétrer au pied de cet échafaud et de cracher leur mépris au visage de ces tortionnaires, transformés par un juste retour des choses d'ici bas, en suppliciés.

Il y aurait là, au moins une compensation nécessaire à l'indulgence scandaleuse dont les juges de la 11e chambre ont fait preuve à l'égard de ces professeurs en « l'art de traiter les enfants comme ils le méritent ».

Six mois de prison ! Deux mois de prison ! C'est tout ce qu'il en coûte à un père et à une mère pour martyriser une enfant sans défense.

Evidemment, les magistrats qui composaient le Tribunal, et dont nous regrettons de ne pas avoir les noms, appartiennent à l'école romaine, celle dont Brutus condamnant à mort son propre fils, est resté le type le plus achevé. En se plaçant à ce point de vue, il est certain que les époux Borlet avaient droit aux circonstances les plus atténuantes. On doit leur savoir gré de ne pas avoir tué leur enfant, ce qui eût été le procédé le plus sûr et le plus facile, pour la correction de ses mauvaises habitudes.

Le père, usant d'un opportunisme qui lui vaudra certainement l'estime de M. Millaud s'en est tenu aux demi-mesures, à ce que les journaux modérés appellent familièrement : la fermeté sans faiblesse. Seule, sa canne a manqué de fermeté : elle s'est brisée sur le dos de l'enfant. Il faut dire que la canne avait des nœuds, de sorte que pour un peu, ce père se plaindrait de la résistance du dos de sa fille et lui réclamerait des dommages et intérêts, de quoi s'acheter une autre canne — sans nœuds — à l'usage du petit frère d'Adolphe.

Quant à la mère, ce n'est pas une de ces femmes qui se plaignent constamment de leurs enfants. Ce n'est pas elle qu'on aurait entendu dire : « Ma fille n'est pas à prendre avec des pincettes. » Elle la prenait, au contraire, avec des pincettes — préalablement passées au feu il est vrai — apparemment pour que l'enfant n'eût pas froid. Il faut lui rendre d'ailleurs cette justice qu'elle n'apportait pas, dans les soins maternels

prodigés à sa fillelette, un exclusivisme intolérant.

Personne n'est plus éclectique que la femme Borlet : elle savait, à doses égales, mêler le feu à l'eau. D'autres prennent leurs enfants par les sentiments : la femme Borlet prenait la sienne par la tête, qu'elle maintenait longtemps plongée sous l'eau, faisant alterner ce traitement hydrothérapique par en haut avec des bains de siège prolongés à l'eau sédative : rien de calmant comme l'eau sédative !

Les juges de la 11e chambre ont reconnu l'excellence de cette médication. Quand les époux Borlet auront fini leur peine, il leur reste un petit garçon auquel ils pourront — au même prix — appliquer la question du feu et de l'eau. C'est à regretter véritablement qu'ils n'aient pas une demi-douzaine d'enfants. Mais ils sauront se rattraper sur la qualité ; l'eau est pour rien à Paris et les pincettes, plus solides que la canne à nœuds, peuvent encore supporter quelques expériences du même genre. Après quoi, l'aimable couple reviendra devant la 11e chambre, qui ne pourra manquer de les acquitter — avec éloges.

A moins, toutefois, que le garde des sceaux ne les rappelle auparavant au respect des lois de la justice et de l'humanité. Il existe à Paris une cour d'appel qui a précisément pour mission de réformer les jugements qui sont une provocation à la conscience publique. C'est le cas ou jamais de traduire devant elle les époux Borlet — et avec eux les magistrats de la 11e chambre. Peut-être trouvera-t-on chez des conseillers à la cour d'appel — avec un galon de plus à leur toque — une fibre qui paraît manquer aux juges de première instance ; la fibre de l'humanité, de la paternité.

Si cette satisfaction était refusée à l'opinion, il lui resterait à demander — et elle l'obtiendrait — que, puisque le respect de l'enfance n'est plus assuré par les magistrats de profession, puisque la justice transforme la puissance paternelle en droit à la torture, avec accompagnement de cannes brisées sur le dos des enfants et de pincettes rougies au feu, — le jury soit désormais seul chargé de connaître des abus de la correction paternelle.

On trouvera peut-être parmi les jurés ce qu'on ne trouve pas chez les juges : des pères, ou même simplement des hommes. H. D.

LA POLITIQUE

Quelle singulière chose que la roue politique ! Avant-hier, M. de Freycinet était au pinacle. Hier, il a failli être renversé par un coup de majorité. Ca n'a tenu qu'à vingt voix. Une dix radicale passent du côté de ces mesures préparatoires — et M. de Freycinet était par terre. Y eût-il jamais une plus frappante application du proverbe : La roche tarpeienne touche au Capitole !

Et tout cela, — ne vous y trompez pas, parce que, au dernier moment, M. de Freycinet — qui est décidément trop fin et mourra de sa finesse — parce M. de Freycinet a pensé qu'il aurait meilleur compte à retenir encore un peu la rêne — et à laisser à d'autres — plus tard — l'honneur périlleux de consommer la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Quand on s'est engagé dans une voie, il faut y marcher. S'arrêter, stationner, c'est, pour ainsi dire, reculer au point de vue de ceux que vous avez lancés dans la même carrière. Avant-hier, nous avons tous applaudi M. de Freycinet disant au Sénat : « Je me servirai des lois actuelles et au besoin j'en demanderai d'autres ».

Mais quand, tout à l'heure, il s'obstine à cette phrase et qu'il déclare bien nettement qu'il ne voit pas, pour le moment, la nécessité de les demander, ces autres lois, quand, surtout, il pose nettement la question de cabinet, sur le statu quo absolu — il recule, il fait défection à la cause commune — et il est à deux doigts de sa perte.

Il a été soutenu, objecte-t-on, par une faible majorité, mais toute républicaine, — tandis que la gauche extrême s'unissait à la droite pour voter contre lui. — C'est une équivoque.

Dans la majorité qui a voté pour le ministère — et non pour le principe — il y a cent ou cent cinquante députés qui ont dans leur programme électoral la séparation de l'Eglise et de l'Etat. S'ils ne l'ont pas votée, c'est qu'ils voulaient d'abord ne pas renverser M. de Freycinet. S'ils avaient été — comme M. Thévenet du Rhône, à la veille d'affronter des électeurs, — ils auraient fait pour le principe avant le ministère. Supposez que M. de Freycinet accepte l'ordre du jour Jamais ou Hubbard qui ne font que déclarer qu'on s'occupera de lois préparatoires à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, — M. de Freycinet avait une majorité formée de toute la gauche, sans exception, contre toute la droite — et il remportait une nouvelle et immense victoire.

Il n'a pas voulu assumer cette responsabilité et remplir cette tâche ; il a, lui-même, rompu le faisceau qui, dans une autre enceinte réunissait déjà toute la majorité républicaine, il nous a divisés, il a fait la joie de la droite, il a enterré la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui semblait déjà mûre pour l'examen et pour la discussion préalable ; — cela lui est peut-être bien égal ; — mais il a failli sauter, — et cela doit lui être plus sensible.

Pour nous, autant nous avons loué hier le président du conseil, autant nous déplorons aujourd'hui une tactique — une recule-lade si vous préférez — qui cause encore plus de préjudice à notre émancipation religieuse, qu'elle ne fait de tort au vainqueur d'hier, — au vainqueur qu'une défection de dix voix changeait en vaincu.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 13 décembre.

L'ENSEIGNEMENT DU CATECHISME

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, vient d'écrire à un préfet pour lui prescrire de faire défense aux instituteurs et institutrices d'enseigner le catéchisme, même en dehors des heures de classe, parce que des chapitres relatifs aux devoirs des parents et aux devoirs des citoyens ont été ajoutés au catéchisme diocésain.

L'EXPÉDITION AU TOUAT

On assure que le projet d'une expédition au Touat est complètement abandonné, à la suite de difficultés d'ordres divers que sa mise en train aurait rencontrées.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Un prochain mouvement administratif comprendra la nomination de M. Fabre, président de section au conseil de préfecture de la Seine, en remplacement de M. Accolas, inspecteur général des services administratifs, décédé.

M. Norbert Rodière, sous-préfet de Castres, serait nommé conseiller de préfecture à Paris.

M. Fleury, ex-député, sous-préfet de Dôle, sera pourvu d'une des sous-préfectures actuellement vacantes.

LE MADHI

Le Phare d'Alexandrie annonce dans un de ses derniers numéros que, d'après certains réfugiés du Soudan, l'émir de Dongola aurait demandé au madhi de lui envoyer un renfort pour la garnison de Dongola. Abdoullah aurait répondu par une fin de non-recevoir.

D'après les mêmes racontars, le dit Ab-

doullah et Taïchi aurait voulu se marier avec une des femmes de son prédécesseur. Il en a demandé l'autorisation au cadî, qui lui a refusé. Abdoullah et Taïchi, faisant à un mauvais jeu bon visage, aurait dit au cadî :

« Je savais ce mariage impie et sacrilège, ainsi j'ai voulu l'approuver. Si tu avais donné ton consentement à ma demande, je l'aurais infligé un châtiment exemplaire. »

A L'OFFICIEL

Sont nommés juges de paix : MM. Prinsac, à Sainte-Agrève (Ardèche) ; Prat, à Villeneuve-de-Berg ; Rossier, à Bourdeaux (Drôme) ; Deleuge, à La Verpillière (Isère) ; Drevet, à Charolles ; Vachet, à Semur-en-Brionnais.

Sont nommés suppléants : MM. Marin, à Buis-les-Baronnies (Drôme) ; Michallet, à Virieu (Isère) ; Girier et Chabert, à La Verpillière ; Beau, à Feurs (Loire) ; Bourgnon, à Saint-Germain-Laval.

M. Guyot, lieutenant de gendarmerie à Is-sur-Tille, est nommé au Creusot, en permutation avec M. Saulnier.

LES 10 MILLIONS DU PAPE

Léon XIII devant le Tribunal de Montdidier

Montdidier, 13 décembre.

Mercredi prochain commenceront devant le tribunal civil de Montdidier les débats d'une affaire presque unique dans son genre et qui présente, à tous les points de vue, le plus haut intérêt.

Le souverain pontife assigné devant le plus petit tribunal de la République française et y défendant, comme un simple particulier, aux revendications d'héritiers lésés par un testament fait à son profit est chose rare et inconnue dans les annales judiciaires.

Le 4 juillet 1890, mourut, au château de Moreuil, Mme de Pastoret, veuve de Rougé, marquise du Plessis-Bellièvre, laissant une fortune immobilière de près de dix millions.

Cette fortune se composait notamment d'un hôtel, place de la Concorde, du château de Moreuil, renommé par ses parcs, ses constructions et ses collections remarquables, connues des amateurs du monde entier.

Enfin, de nombreuses fermes dans la Somme, sans compter des immeubles de produit à Paris.

Testament et Codicilles

Par ses testament et codicilles écrits en 1888 et 1890, la marquise Duplessis-Bellièvre institua le pape Léon XIII héritier universel de tous ses biens, meubles et immeubles sans exception, à la charge d'acquiescer aux legs et d'exécuter ses autres dispositions.

Dans le testament de la marquise du Plessis-Bellièvre, il y a lieu de relever les passages suivants : « Déjà, il y a eu près de trente ans, j'avais exprimé à Sa Sainteté Pie IX mon désir de le faire mon héritier... Je déclare ici ma volonté absolue de laisser tous mes biens, à titre d'héritier universel, au pape existant au moment de ma mort... Je veux ainsi témoigner de mon attachement inviolable et de mon dévouement filial à l'Eglise et au Saint-Siège... Je demande instamment à Sa Sainteté d'affecter mon hôtel à la résidence du nonce apostolique, d'ordonner que cette destination soit toujours respectée... que mon château de Moreuil soit sa résidence d'été... que les « violables » et « non contenues ne soient jamais ni vendues ni dispersées... que mon sanctuaire de Notre-Dame-de-Lorette soit conservé... »

« Si je mourais après Sa Sainteté le pape Léon XIII, et avant qu'il eût été possible de le remplacer, par exemple, pendant la vacance du Saint-Siège, ou s'il arrivait que Sa Sainteté le pape Léon XIII ne fût pas recueilli par son héritier, j'institue mon héritier, sous les mêmes charges et conditions, S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, domicilié à Rome, au palais du Vatican. »

De plus, le jour même de sa mort, la marquise du Plessis-Bellièvre institua comme légataire universel le comte Alphonse de Colbert-Turgis, « pour le cas où le pape Léon XIII, ou, à son défaut, le cardinal Rampolla, ne pourraient recueillir sa succession... à la charge d'exécuter tous les legs et toutes les autres dispositions contenues en son testament, que la testatrice

confirme et maintient dans toutes ses parties ».

La question de droit

Les héritiers naturels de la marquise du Plessis-Bellièvre soulèveront à l'appui de leur demande en nullité de ce testament, les questions les plus intéressantes au point de vue du droit international et du pouvoir temporel ou spirituel du Saint-Siège.

En effet, le legs n'est-il pas fait à la papauté plutôt qu'à S. S. Léon XIII personnellement, et n'en trouve-t-on pas la preuve dans les institutions éventuelles du cardinal Rampolla et du comte de Colbert-Turgis ?

En ce cas, un pouvoir purement spirituel constitue-t-il la personne capable d'acquiescer exigée par la loi française ? D'autre part, le pouvoir n'est-il demeuré temporel ou se trouvait en présence d'une puissance souveraine étrangère que le droit public français aurait toujours considérée comme incapable d'acquiescer, en tant que puissance, sur notre territoire ?

Les institutions successives de la testatrice pourraient aussi être considérées comme des substitutions prohibées.

Tels sont les trois principaux points sur lesquels vont porter les débats.

On voit toute la portée d'un tel débat se produisant au moment même où les questions religieuses ont un tel retentissement devant les tribunaux et le Parlement.

Les avocats des parties

Les intérêts du pape, du cardinal Rampolla et de M. Grégoire, exécuteur testamentaire, seront soutenus par M. Hémar, du barreau de Paris, ancien avocat général démissionnaire des décrets de 1880 ; ceux de M. de Ragnieu, par M. Lorgnier, du barreau d'Amiens.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

M. Dacraigne, du barreau de Paris, plaidera pour les divers héritiers de Mme du Plessis-Bellièvre, et M. Rieussec (de Villefranche), pour le comte de Colbert-Turgis.

Orient de France en fonctions à cette époque déclara que Pie IX n'était pas franc-maçon.

L'opinion contraire s'appuie cependant sur plusieurs documents.

On a retrouvé, dans une loge allemande, une pièce qui constate l'initiation de Pie IX (Mastai Ferretti), à la loge de Palerme : la Chaîne Eternelle.

Les noms des parrains du nouveau franc-maçon ont même été publiés : c'étaient MM. Mateo Chiava, président de la cour de justice de Sicile, à Palerme, via Alta 245 ; Pablo Duplessis, négociant, via Ponta, à Palerme, et enfin Sixto Calano, colonel des ingénieurs royaux, place Fernando VII, à Naples.

Mais, d'après toutes les probabilités ce document est apocryphe.

Voici ce qu'un de nos confrères écrit à ce sujet :

En 1859, Jean-Marie, comte Mastai Ferretti, était âgé de quarante-cinq ans, étant né en 1792. Depuis 1833, il occupait le siège épiscopal d'Imola, et dans le cours de l'année où l'on place son initiation à la loge la Chaîne Eternelle de Palerme, c'est-à-dire en cette année 1839, il était promu au cardinalat par son prédécesseur immédiat, Grégoire XVI, qui n'était pas tendre aux francs-maçons. Ajoutez encore qu'en 1839 il n'y avait à Palerme aucune loge maçonnique connue sous le vocable de Chaîne Eternelle.

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux s'est occupé de son côté de faire des recherches.

D'après cette revue, Mastai Ferretti autrement dit Pie IX, aurait été reçu franc-maçon dans une loge de Philadelphie, en Amérique.

Sous le pontificat de Grégoire XVI, le prêtre Mastai Ferretti fut chargé d'une mission ecclésiastique dans l'Amérique du Sud ; de là il se rendit dans l'Amérique du Nord, et au cours de ce voyage, qu'il aurait été reçu franc-maçon.

En 1868, le directeur du Monde maçonnique, publiait une lettre du maître de la grande loge de Pensylvanie, où ce dernier déclarait qu'après examen minutieux le nom de Mastai Ferretti n'avait été retrouvé sur aucun des registres de la grande loge.

De fait, on ne possède aucune pièce établissant d'une façon régulière, que le pape Pie IX ait été franc-maçon.

Il résulte de conversations que nous avons eues avec plusieurs francs-maçons que l'opinion générale au Conseil de l'Ordre est qu'une confusion s'est établie dans le public : Pie IX, dans sa jeunesse, étant militaire, aurait été affilié dans une société de « carbonari » et on a fait confusion entre les « carbonari » et les francs-maçons, et voilà comment on a pu croire que Pie IX avait été franc-maçon régulier.

Quoi qu'il en soit, Pie IX, s'il eût été franc-maçon, ne se fût pas trouvé en mauvaise compagnie.

Voici, en effet, les noms qu'on relève dans la liste des francs-maçons : Le comte d'Artois (Charles X), Augereau, Berryer, maréchal Canrobert, les Carnot, Condorcet, prince de Condé, Crémieux, Danton, Franklin, le grand Frédéric, Garibaldi, Henri Heine, Helvétius, Hoche, Lafayette, duc de la Rochefoucauld, Léopold Ier, roi des Belges, Louis XVI, Louis-Philippe, Meyerbeer, Mozart, Murat, Napoléon Ier, Napoléon III, prince Jérôme, duc d'Orléans, Louis XVIII, baron Rothschild, duc d'Uzès, Voltaire, etc.

Un de nos confrères vient de retrouver dans ses « coupures » un curieux document public il y a pas mal de temps par le Monde maçonnique. Ce document n'est autre chose que la traduction du diplôme maçonnique de Jean Ferretti Mastai, plus tard Pie IX. (On sait que Mastai avait été militaire dans sa jeunesse).

Le voici :

« Resp. Loge maç. Chaîne Eternelle Or. de Palerme. »

« Nous soussignés, maîtres, officiers et membres, possédant les trois grades maçonniques de Saint-Jean ;

« Au nom du Souverain Grand-Maître, certifions à tous ceux qu'il appartiendra : « Que, jusqu'aujourd'hui, dans cette tenue, à dix heures de la nuit, nous avons reçu comme membre de cette Loge, suivant le règlement et le rituel en vigueur dans ce Resp. Atelier, et en observant rigoureusement la constitution de la puissance maç., sous l'Obéd., de laquelle notre Loge est placée, le Fr. Jean Ferretti-Mastai, originaire des Etats pontificaux, lequel, après

« Et c'est bien naturel. Mais, enfin, s'il trouvait une excellente place...

« Oh ça, fit-elle, en retrouvant son regard méfiant.

« Chez madame la comtesse de Linsbourg — Mulot avait pris ce nom là au hasard — nourri, habillé, blanchi, deux livrés par an, soixante francs par mois...

« A ces conditions là, c'était, en effet, une magnifique affaire.

« Et qu'est-ce que c'est que cette comtesse-là ?...

« Oh ! fit Mulot, pour couper court à des questions qui auraient pu devenir embarrassantes — on paye d'avance... je pense que comme ça, votre garçon sera satisfait.

« Compris, c'est encore une cocotte qui se met dans la noblesse.

« On paye d'avance.

« Après ça, son anglais n'était pas déjà si catholique. Mais voilà... il n'y est pas... et quand rentrera-t-il ?... Du moment qu'il se repose, il n'a pas besoin d'être bien exact...

Mais tout à coup écarquillant ses yeux de mère,

« Ah ! vous pouvez dire que vous avez de la chance et que lorsqu'on parle du loup, on en voit la queue. Tenez le voilà justement...

C'était, en effet, le jeune Marius qui rentrait, l'air passablement éreinté — mais comme l'avait dit sa digne mère, c'était tout naturel... puisqu'il était en train de se reposer.

B. REYLAN. (A suivre.)

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 14 Décembre (29)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

XXX

— Oh ! oh ! fit monsieur Aristide, oh ! oh !... et une troisième fois avec une intonation différente, il répéta : oh ! oh !

C'est qu'il était, en effet, extraordinaire ce petit billet qui n'avait que deux lignes, qui était plié menu, presque roulé, et qui avait dû être glissé de la main à la main, pendant une visite, pendant une soirée, pendant un spectacle... dans tous les cas, sans que personne s'en aperçût, non pas donné par un correspondant à un correspondant, mais par un complice à un complice.

Il en dit plus qu'il n'est gros, celui-là, murmura-t-il monsieur Aristide. Rien qu'un nom de baptême... et quel nom... Angelo... voilà tout de suite le rastaquouère italien qui montre sa figure de bellâtre au poil noir. L'Anglaise et l'italien, — ça va bien ensemble.

Et puis, il n'y a pas de main morte, l'Angelo... Dix mille, comme ça, tout de

suite, le soir même, ou bien il est perdu.

Ca veut donc dire qu'il lui tient bien au cœur... et qu'il le sait. Car enfin, on me dirait à moi, Mulot, qu'il y a un Angelo qui est perdu si je ne lui donne pas vingt francs... J'y regarderais encore à deux fois... Et il s'agit de dix mille francs. Il faut être bien ami... Oh ! oui, bien ami, pour tirer sur le cœur d'une femme une pareille lettre de change... et pour le soir même.

Comment donc, continua-t-il, les lui aura-t-elle fait parvenir, ces dix mille francs ? Ou elle les a envoyés, ou elle les a portés elle-même. Elle même, non. Elle me fait l'effet d'avoir été jusqu'au bout très prudente. Ça doit être la confidente... la camariste, celle qui est partie avec elle... Ah ! si on la tenait, quelle-là... mais c'est justement celle qu'on ne tiendra pas de si tôt...

Il n'y a que ce nom : « Angelo » qui peut servir à quelque chose. Ils ne courent pas les rues les jolis garçons qui ont été baptisés sous le patronage de ce saint là...

Et tout en ruminant, le vieux policier continuait son classement méthodique. Mais il recommençait à ne plus trouver que des papiers de la plus parfaite insignifiance...

Cependant, au moment où il allait classer à son tour

avoir prêté le serment en notre présence, a certifié n'appartenir à aucune autre société secrète que celle formée par notre Resp. Logo, et a acquiescé les droits d'initiation, conformément au tarif;

« Par ces raisons, nous invitons toutes les loges et tous les maçons de l'Union à reconnaître en qualité de véritable et sincère franc-maçon, reçu par une loge régulière et parfaite, ainsi que nous le jurons et l'attestons, sur notre foi d'hommes et notre honneur de maçons, à tous ceux qui verront ces présentes.

« En foi de quoi nous signons le présent document à Palerme, dans la première quinzaine du mois d'août de l'année profane et civile 1839.

« Nevarietur : Gioy, Ferretti-Mastai. Le maître de la L. : MATEO-CHIARA. Le secr. : de la L. : PABLO DUPLESSIS. Le m. : de la L. : G. L. de Naples, « SIXTO GALANO. » Les parrains de Mastai étaient : Mateo Chiara, président de la cour de justice de Sicile, à Palerme, via Alta, n° 215; Pablo Duplessis, négociant, dans la raison sociale A. Duplessis & Co, via Ponticelli, à Palerme; Sixto Galano, colon des ingénieurs royaux, place Fernando VII, n° 41, à Naples.

« Où a-t-on trouvé ce texte et ces renseignements ? Dans les archives d'une loge allemande, Mastai, d'ailleurs, avait donné comme révélation principale : « Son Altesse royale monseigneur le prince de Bavière » ; or, le prince avait fait déposer le diplôme dans un des ateliers dont il était le souverain, comme Maître de la G. L. du royaume.

« Voici la note justificative : « Or. de Nuremberg. La Resp. L. Fidélité germanique, issue de la G. L. Mères aux Trois Globes, de Berlin, possède en ses archives, sous le n° 43,715, le document ci-contre, copié, certifié et attesté en due forme et portant le gr. se. de la G. L. Luc Perpetua, de Naples.

« D'autre part, le prince de Bavière a adjoint l'attestation suivante : « Je certifie ce qui est exposé ci-dessus, et j'affirme que la pièce est aux archives sous le numéro indiqué d'autre part. « GUILLAUME DE WITTELSBACH, « Prince de Bavière, « M. de la G. L. de Bavière. »

Nous ne donnons ce document qu'à titre de curiosité, son authenticité ayant été mise en doute. Dans tous les cas, il serait facile de savoir exactement à quel ton on fouillait dans les archives de la franc-maçonnerie de Palerme. Il y a une date, première quinzaine du mois d'août 1839; le travail ne serait ni long, ni compliqué.

La Séance de Samedi ET LA PRESSE

Paris, 13 décembre. M. Raoul Canivet, dit dans Paris : Ainsi, il n'y a pas de majorité pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et si un certain nombre de nos amis, appartenant à la fraction radicale du parti républicain ne s'étaient pas abstenus, nous aurions eu ce singulier spectacle de 248 républicains battus par 60 ou 80 républicains unis, il est vrai, à la droite entière et aux boulangistes.

Pour former un cabinet et pour orienter une politique, il faut avouer que c'était insuffisant. Quelle indication aurait-il donc fallu tirer de cet amalgame étrange ? Il ne serait même pas resté au président de la République la ressource suprême d'appeler M. Sarrien, un homme politique supérieur, s'est abstenu.

Quant aux cléricaux, ils auraient tort de se réjouir d'un pareil vote. Si l'ordre du jour Rivet n'a réuni qu'une faible majorité, le cléricisme n'en a pas moins pour adversaires tous les républicains de la Chambre. La France constate que pour la première fois depuis 15 ans que la République existe en droit, la Chambre des députés adopte un ordre du jour de confiance préalablement voté par le Sénat.

C'est le seul fait important à relever dans ces longs débats qui ont duré deux grandes journées sans profit pour personne. Nous avions d'ailleurs prévu ce qui arrive, il y a deux ans, quand le Sénat, érigé en haute cour de justice, prit soudain dans la constitution un pied qui en valait plus de quatre. Il était évident, dès ce moment-là, que le Sénat, assemblée jusqu'alors contestée, mal vue par les élus du suffrage universel, se réhabilitait pour jamais et qu'il ne pouvait être question de lui disputer l'égalité des droits politiques et même qu'il n'était plus temps de lui contester sa suprématie.

Pour le moment, nous constatons ce fait que le Sénat ne régit pas, le gouverne, et que pour peu que l'on fasse un pas de plus dans cette voie des concessions, on arrivera aussi à modifier dans la pratique les attributions de la présidence de la République. Le Temps s'exprime ainsi : Et maintenant que ces orageux débats sont terminés, nous nous tournons non pas

du côté des parlementaires, non pas du côté de la droite. Elle a montré dans une circonstance décisive ce qu'on pouvait attendre d'elle. Elle a prouvé, suivant une expression consacrée, qu'elle n'avait rien appris ni rien oublié, comme toujours. La religion n'est pour elle qu'un prétexte et qu'un tremplin : il s'agit non de la servir, mais de s'en servir. Périssent tous les principes sociaux toutes les doctrines conservatrices, plutôt que de renoncer aux passions monarchiques ! Mais nous nous tournerons du côté des catholiques sincères, du côté des évêques et du clergé de France et nous leur dirons : « Prenez garde ! Voyez et sachez comprendre. Cette fois encore, malgré l'imprudence et (le terme n'est pas trop fort) la folle étourderie de quelques-uns de vos, le gouvernement a réussi à empêcher la rupture.

« La paix religieuse reste possible; le cabinet et avec lui tous les hommes d'ordre dans les conservateurs véritables, continuent à la désirer, mais, cette paix, elle est à partir d'aujourd'hui entre vos mains. « Si vous la compromettez de nouveau, si vous ne vous inclinez pas respectueusement devant les lois et le pouvoir civil comme vous y oblige votre conscience de chrétien et de citoyen, ceux qui viennent de vous défendre et de vous sauver seraient fatalement condamnés à l'impuissance. »

DÉPARTEMENTS

LOIRE Izieux. — Infanticide. — Le 14 novembre dernier, la veuve Astier, née Catherine Seratrice, âgée de 37 ans, demeurant à Izieux, accouchée d'un garçon. La rumeur publique accusait cette femme de l'avoir fait disparaître. La police informée de ce fait se transporta, hier, à son domicile; la femme Astier fit des aveux complets. L'enfant, qui était né viable, fut transporté dans un grenier et étouffé à l'aide de tampons introduits dans la bouche. Quatre jours après sa mère le transportait elle-même dans un caveau de l'ancien cimetière.

Cette femme vient d'être écartée à Saint-Etienne en attendant de comparaître devant la cour d'assises de la Loire. L'Orme. — Fausse monnaie. — Le nommé Pierre Lincet, âgé de 22 ans, garçon boulanger, à l'Orme, vient d'être mis en état d'arrestation pour avoir essayé de faire circuler des pièces fausses. Ces pièces lui ont été remises par son patron, avec bénéfice de la moitié, s'il pouvait les faire passer. Linossier, pris en flagrant délit, a tout avoué.

Lorette. — Funérailles. — Hier, à 8 heures du matin, au milieu d'une foule évaluée à plus de mille personnes, ont eu lieu les funérailles du malheureux Montagny, la victime de l'éboulement du puits Saint-Claude. Dans la nombreuse assistance nous remarquons M. Couchoud, ingénieur de la Perronnière, les employés de cette compagnie, le syndicat des mineurs du bassin du Gier, la société de secours mutuels, ainsi que de nombreux mineurs des houillères environnantes.

Le cercueil du défunt, couvert de fleurs, est précédé de nombreuses couronnes, parmi lesquelles nous remarquons celles offertes par les compagnies des houillères de Comberigol et de la Perronnière, par le syndicat des mineurs du bassin du Gier, et par la société de secours mutuels. Les cordons du poêle étaient tenus par des anciens artilleurs du 16^e régiment. A l'issue de la cérémonie une collecte a été faite à la porte du cimetière; elle a produit la somme de 65 francs; une autre a été faite au café de la Marine par des anciens artilleurs du 16^e, amis du défunt, et a produit la somme de 5 francs. Toutes les veuves ont été versées entre les mains de la veuve.

Rive-de-Gier. — Elections consulaires. — On a procédé hier, dans l'une des salles de la mairie, pour le canton de Rive-de-Gier, aux élections consulaires. Le nombre d'électeurs inscrits est de 729. Il y avait 40 votants. Ont obtenu 40 voix comme juges titulaires, MM. Brossy, Bonnard, Choulet et Epitalon-Dubouf. MM. Aulagnon, Frappa et Tavernier ont obtenu le même nombre de voix comme juges suppléants.

ISÈRE Vienne. — Le chemin de fer de Vienne au Grand-Lemps. — Mardi, 15 décembre, commença le service du chemin de fer de Vienne au Grand-Lemps. — Pétition. — Une pétition des industriels et commerçants de Vienne et des communes environnantes, pour la création d'une gare de petite vitesse à Estressin, vient d'être adressée à M. le ministre des travaux publics, par l'intermédiaire de la Chambre de commerce. — Conseil municipal. — La séance de samedi a été marquée par deux incidents. Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. Bouvagnier, adjoint, de-

mande la parole pour faire remarquer que deux questions votées lors de cette séance ne sont pas relâchées. Il s'agit : 1^o d'une proposition de M. Argoud, allouant une augmentation de 200 francs à M. le vétérinaire de l'abattoir, votée à l'unanimité; 2^o d'une demande de crédit de 600 fr. pour créer un emploi d'aide-vétérinaire, faite par M. le maire, votée par 8 voix contre 3, plus la voix prépondérante du maire. Une partie du conseil ne se souvient plus du sens de ce dernier vote, n'ayant pas assisté à cette séance. On s'étonnait de ce manque de mémoire. M. le docteur Dorey a pris la parole au sujet de la répartition des impôts. A un moment donné, M. le maire le prie de ne pas continuer à discuter. Après des paroles vives d'un côté comme de l'autre, M. le maire a menacé le docteur Dorey de le faire expulser s'il ne quittait pas la salle des séances. Pour éviter le scandale, M. Dorey s'est retiré.

RÉUNION A GRAND-CROIX

Grand-Croix, 13 décembre. Les mineurs du syndicat du bassin du Gier se sont réunis aujourd'hui, à dix heures, dans la salle Falconnet. Après formation du bureau et lecture du procès-verbal de la précédente séance, un des délégués à la fédération de Saint-Etienne rend compte du mandat confié à cette délégalion. On s'est principalement étendu sur la question de la caisse de retraites. Le citoyen Benoit Ducully demande qu'il n'y ait qu'une fédération. Le citoyen Bachet engage tous ses collègues à marcher la main dans la main; il est d'avis d'envoyer à la fédération une lettre indiquant dans quelles conditions les mineurs de la Vallée-du-Gier voudront se fédérer. — Il rend compte aussi d'une entrevue qu'il a eue avec les directeurs des différentes compagnies, au sujet de la paye par huitaine ou par quinzaine. Le citoyen Benoit Ducully dit : « Laissons à nos patrons le loisir de faire la paie quand bon leur semblera. » Le président met cette proposition aux voix, elle est adoptée. Le citoyen Ollagnier demande s'il doit exister deux syndicats différents, comme cela existe maintenant, ou bien un seul ? Le secrétaire du syndicat de Rive-de-Gier, répond que, si la centralisation des deux syndicats a son bon côté, elle a aussi son mauvais; — il donne comme exemple la fédération des mineurs du Nord qui a été obligée de créer différents syndicats dans différentes régions; ces syndicats fonctionnent admirablement. Ceux de Rive-de-Gier et de Grand-Croix sont assez intimement unis, dit-il, pour marcher la main dans la main à la conquête de l'émancipation. Le citoyen B. Ducully, fait connaître à l'assemblée les noms des organisateurs de la fête qui doit avoir lieu au profit des familles des victimes de la catastrophe du puits de la Manufacture.

La commission est composée comme suit : M. Brunot, sénateur, président d'honneur; MM. Beaumont et A. Ducully, vice-présidents; Malosse et Benoit Ducully, secrétaires; André Bachet, commissaire général; Auguste Michel; Joanny Montchampt, Peyrieux; Anavi, commissaire. La date de cette fête-conférence sera fixée ultérieurement par voie d'affiches. Une demande sera faite à M. le préfet du département de la Loire pour faire accorder à la famille de Montagny, la victime de l'éboulement du puits Saint-Claude, une part de secours donnée à celles du puits de la Manufacture; de même une part de la recette lui sera attribuée. Le secrétaire du syndicat de Rive-de-Gier, qui a vu de près et avec des arguments énergiques, demande des fonds pour poursuivre les travaux entrepris dans la galerie César-Bertholon. Cette demande, si vigoureusement appuyée par le citoyen Benoit Ducully, a été couronnée de succès : une somme de mille francs a été votée à l'unanimité. Le secrétaire du syndicat de Rive-de-Gier remercie, en termes émus, ses collègues de leur acte de solidarité. La réunion a été ensuite dissoute.

« Ce qui a un peu surpris les invités de M. Nolot, c'est qu'il s'était oublié lui-même. Il n'était pas venu à la réunion. Etait-il donc absent de Lyon ? Ou bien estimait-il que le meilleur moyen de voir venir les événements c'est de s'en tenir provisoirement à l'écart ? Nous voulons croire que si M. Nolot n'a pas paru à la réunion qu'il avait organisée lui-même, c'est qu'un obstacle imprévu, soudain et insurmontable l'aura; à son grand regret, tenu loin du café de la Patrie; — et nous sommes convaincus qu'à la prochaine réunion on le verra non seulement assistant ses collègues, mais, comme c'est son rôle, leur traçant leur devoir en indiquant celui qu'il croit être le sien.

NOS ÉCHOS

Petit courrier universitaire : M. Mondet, d'Oullins, est nommé stagiaire à Lyon, route d'Heyrieux. M. Suau est nommé à Oullins. M. Mallet est nommé à Villeurbanne-Cusset. Sont nommés professeurs d'écoles primaires supérieures : M. Canaud, instituteur adjoint à l'école primaire supérieure, rue Chaponnay, à Lyon. M^{lle} Despeigne, institutrice adjointe à l'école primaire supérieure rue Sainte-Catherine, à Lyon. M^{lle} Perrin, adjointe à l'école primaire supérieure, rue d'Auvergne.

Hier a été inauguré le prolongement de la ligne de tramways du parc de la Tête-d'Or à la gare de la Mouche, ligne qui va maintenant jusqu'à la gare de Perrache. Les voyageurs en provenance ou à destination des chemins de fer P.-L.-M., auront donc une ligne de tramways les amenant du quartier de la Guillotière, ou les y conduisant, avec l'itinéraire suivant : Gare de Perrache; cours du Midi; pont du Midi; avenue des Ponts; gare de la Mouche; avenue de Saxe; avenue de Noailles, jusqu'au parc de la Tête-d'Or. Avec correspondance pour les lignes de : Perrache-Brotteaux (bifurcation du cours Morand); Cordeliers-Villeurbanne (octroi); Bellecour-Montchat (octroi); Bellecour-Non-Coin (octroi de l'Est); gare de Vaise-Monplaisir (octroi); Saint-Fons-Vénissieux (avenue des Ponts du Midi); Oullins (octroi de la Mulzitière).

Une brillante fête militaire est annoncée pour le 6 janvier. Ce jour-là, les anciens élèves de l'école de La Flèche, se réuniront chez Maderni, pour renouveler les liens de solidarité qui les unissent. M. Vaisse, ancien auditeur au conseil d'Etat, neveu de l'ancien sénateur, préfet du Rhône, et qui avait épousé la nièce du général Cambonne, est mort avant-hier à Paris. Il laisse un fils, officier d'artillerie, marié à M^{lle} Cordier, et une fille qui a épousé M. le baron André Reille, conseiller général du Tarn, fils du député de ce département.

Nous avons dit qu'il existe, dans le Meulthai, en Autriche, un village qui ne possède pas un seul cabaret. Le fait n'est pas, paraît-il, unique. Nous avons en effet en France, dans le territoire de Belfort, une commune qui se trouve dans le même cas. Ce village extraordinaire a pour nom Buc, est distant de Belfort de 6 kilomètres et possède une population qui, d'après le dernier recensement, s'élève à 187 habitants. Ceux-ci se livrent tous à l'agriculture et la commune passe pour l'une des plus riches du canton.

Nous annonçons, l'autre jour, que le ministre de l'instruction publique n'avait pas moins de « quarante mille » demandes de palmes académiques. Devant pareil débordement, M. Bourgeois vient d'adresser aux recteurs une circulaire pour les informer qu'à partir de ce jour les candidats aux palmes académiques appartenant aux sociétés d'enseignement populaire (Association polytechnique, philotechnique, Sou des écoles, Union française de la jeunesse, etc.), de gymnastique, de tir, de bienfaisance, de musique, de topographie, etc., devront justifier d'au moins dix années de services effectifs comme membres des comités de ces associations, professeurs ou moniteurs.

En prenant cette mesure, le ministre montre qu'il ne veut plus accorder aux membres de ces associations, après des services de courte durée, des récompenses auxquelles les fonctionnaires de l'Université et les instituteurs ne peuvent prétendre qu'après de longues années d'enseignement. pas habile en science politique, je préfère vous dire qu'à cette variété nous estimons beaucoup mieux cette excellente poire Duchesse d'Angoulême, que ses bonnes qualités ont rendu si populaire qu'on la demande plus que sous le nom de Duchesse tout court.

Premons un second exemple : les amateurs de fruits doivent se souvenir avec quelle élogieuse description la poire Directeur Alphonse fut annoncée. Elle était comparable aux plus grosses poires; mais, de plus, de qualité supérieure et mûrissant en mai, elle était donc appelée à détrôner nos vieilles variétés, à les démoder complètement. A l'étude il a bien fallu reconnaître que, si ce fruit rappelle par sa grosseur la Belle Angevine, l'égala aussi comme qualité, c'est-à-dire qu'il pouvait être acceptable cuit au vin de Madère, mais à la condition que le vin fut bon. Et la fameuse poire Zoé qui, elle aussi, a eu son moment de réclame, j'allais dire de vogue : la voilà enfin presque abandonnée, grâce au peu de vigueur du sujet et à la petitesse du fruit.

La variété de poire La France, dont le nom cher à tous était déjà porté par une de nos plus jolies roses lyonnaises a, malheureusement, cette fois, trompé bien des crédules, on n'aurait certainement pas dû appliquer une telle dénomination à un fruit qui, annoncé comme devant être supérieur à la Duchesse, l'égalait à peine; son seul mérite c'est de mûrir un peu plus tard. Personne aujourd'hui n'en voudrait être le parrain. Malgré les procédés ingénieux que pres-

comité, en remplacement de ceux dont le mandat était expiré. Sont nommés : MM. Billiaz, Buffand, DeLannay, Dontenville, Fleury Durand, Camille Roy, Roman, Maynard, Komg, Mermet, membres sortants, et M. Hess, vice-président de la société de secours mutuels l'Alsacienno-Lorraine. Après la fête, le secrétaire général distribua les prix et diplômes remportés par les lauréats du concours de fin d'année du cours de moniteur, puis l'assistance se sépara pendant que la musique du 96^e joua les hymnes nationaux russe et français.

A l'issue de la fête du cirque Rancy, les présidents, les moniteurs des sociétés de gymnastique, se sont rendus au café Duchon où un vin d'honneur leur a été offert par le conseil d'administration de l'Union, et plusieurs discours ont été prononcés; le président de l'Union a remercié les présidents des sociétés qui, de leur côté, ont assuré de toutes leurs sympathies et de leur entier dévouement à l'œuvre commune. Le banquet

Le soir, à 7 heures, un banquet intime a réuni au restaurant Monnier, place Bellecour, les membres du conseil d'administration de l'Union et leurs invités. Soixante personnes environ. A l'ouverture, M. Sanazeo, président, a remercié MM. Parent, Harent, Héron de Tours, docteur Chambard-Héron, docteur Convert, de Saint-Etienne, Chagnion, président de la Française, de Leiris, président des Touristes Lyonnais, Billiaz, König, capitaines Delaunay, Mager, Dontenville, etc. Au dessert, M. Sanazeo se leva, et après avoir remercié ses invités, particulièrement les étrangers, MM. Parent et Héron, porta un toast à la presse. M. Parent porta la santé de l'Union patriotique du Rhône, de celles de l'Ain, de l'Indre-et-Loire. M. Héron remercia M. Sanazeo de l'accueil chaleureux qui lui a été fait, et boit à la Fédération de toutes les unions patriotiques de France. M. Convert, au nom des Stéphanois, remercia M. Sanazeo d'avoir pensé aux victimes de la catastrophe de Saint-Etienne. La quête faite en faveur de leurs familles, au cours de la fête du cirque Rancy, a produit 250 francs.

Un de nos confrères répond au nom de la presse, puis MM. Martin, au nom du club aéronautique, de Leiris et Dontenville, boivent à la prospérité de l'Union. Sur la proposition de M. Sanazeo, les convives décident d'envoyer un télégramme de sympathie à M. Brunot, le président d'honneur de la société. Cette charmante fête ne s'est terminée que fort tard, et c'est à regret que les joyeux convives se sont séparés en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Le vice-président de l'Union, M. Sanazeo prend ensuite la parole. L'orateur regrette l'absence du président, M. Brunot, nommé récemment maître de conférences à la Sorbonne et fait son éloge. Il remercia ensuite MM. Parent, de Bourg, et Héron, de Tours, d'avoir répondu aux invitations qui leur avaient été adressées. M. Sanazeo parle ensuite du concours de tir qui se tint à Lyon, en juillet dernier, et rappelle que l'Union patriotique du Rhône fut un des organisateurs. Il remercia les nouveaux sociétés qui ont adhéré à l'Union; puis après avoir proposé, ce qui est accepté par acclamations, de nommer M. Brunot, président d'honneur, il demanda qu'une quête soit faite au profit de la catastrophe de Saint-Etienne. Il termine son discours aux cris, mille fois répétés de : Vive l'Union ! Vive la France ! La fête gymnique commence ensuite sous la direction de MM. Léon Pechin et Girard. Tous les jeunes gens ont exécuté leurs exercices très difficiles et compliqués, avec une adresse, une précision, un ensemble, qui font présenter un grand entraînement, et témoignent l'excellence des leçons de leurs dévoués moniteurs.

Voici le programme des exercices et mouvements individuels ou d'ensemble qui ont été exécutés : Première partie. — Mouvements d'ensemble avec barres (pupilles), Volontaires Croix-Roussiens. — Escrime à la baïonnette, Eclairiers de l'Est. — Ensemble et assaut de bâton par un groupe de moniteurs anciens élèves de l'école de Joinville-le-Pont. — Ensemble de boxe, Espérance. — Ensemble à mains libres, Alsace-Lorraine. — Ensemble d'escrime, Excursionnistes. — Pyramides, Jeune France. — Pyramides, Avant-Garde. — Fantaisie par la musique militaire. Deuxième partie. — Exercices simultanés au reek — Exercices libres au reek, aux barres parallèles et au cheval. — Fantaisie par la musique militaire. Troisième partie. — Pyramides (pupilles), Avenir. — Ensemble d'escrime, Vaillante. — Course originale, Enfants du Rhône. — Mouvements d'ensemble du concours de Genève (1891), Eclair. — Exercices simultanés aux barres parallèles, Française. — Pyramides aux barres parallèles, Touristes Lyonnais. — Pyramides avec échelles, Lyonnaise. — Fantaisie par la musique militaire.

Au cours de la fête, les membres de l'Union ont été appelés à élire 11 membres

Toutes pédales dehors ! ! Soixante convives étaient réunis samedi soir au restaurant Monnier, place Bellecour, au banquet annuel du Cyclophile Lyonnais. Après de M. Romain Mignot, président, avaient pris place MM. Langon, du Sport Vélocepedique grenoblois, président de la Fédération du Rhône, champion du bicyclette-club de Genève; Rives et Richarme, de l'Union régionale; Comparat et Césane, du Bicyclette club lyonnais; Rochet et Schneider, etc., etc. Parmi les membres du Cyclophile Lyonnais, nous remarquons MM. Colomb, le coureur bien connu; Durif, champion de la course « Vichy-Lyon ».

Nous ne voudrions pas oublier M. Bonnichon, le 23^e arrivant dans la fameuse course organisée par le Petit Journal, entre Paris-Brest. A l'occasion du banquet, une médaille commémorative a été offerte par la Société à M. Bonnichon, qui a représenté dignement dans cette course, désormais légendaire, le drapeau du Cyclophile. M. Bonnichon est d'autant plus méritant qu'il a fait le trajet sans entraîneur, sans massage, et muni d'une machine routière d'un poids bien supérieur aux bicyclettes de ses concurrents. Et, du reste, aucune fatigue éprouvée, cette course a été pour lui un simple voyage d'agrément. Le record Monnier a été superbe d'entraîn. Tous les membres présents ont été naturellement proclamés recordmen... jusqu'à l'année prochaine. Au champagne, M. Mignot, a présenté les excuses des délégués du Vélo-Club Aulois, du Club Annéonien et du Vélo-Club de Turin, et a souhaité la bienvenue aux invités. Il a bu aux sociétés représentées au banquet et aux succès de la Fédération.

MM. Langon, du Sport Vélocepedique Grenoblois, champion du Bicyclette-Club de Genève, Comparat-Rivier ont ensuite pris la parole. Les discours d'un jeune sociétaire du Cyclophile, M. Pellisson, a eu le don d'émouvoir M. Mignot, le sympathique président de la Société. Celui-ci, malgré une émotion très apparente, a répondu en quelques mots. Etant donné la modestie de M. Mignot, nous n'insisterons pas à notre tour.

que tous les arboriculteurs emploient, en greffant des boutons à fruits sur des sujets vigoureux afin d'obtenir des énormités, cette variété n'est pas appelée à avoir beaucoup de succès. Le même sort est réservé à beaucoup d'autres variétés qu'il serait trop long d'énumérer. Il est donc assez difficile de faire un choix judicieux parmi les nombreuses nouveautés qui apparaissent tous les ans; et, tout compte fait, le résultat serait excellent si, sur une cinquantaine de variétés, on arrivait à en rencontrer une seule véritablement bonne. Que faut-il donc pour qu'un fruit puisse être propagé avec succès ? Il est, tout d'abord, indispensable que le sujet soit vigoureux, sous peine d'être exclu de la culture du pépiniériste qui veut, avant tout, un arbre qui pousse. Mais, de plus, les produits de la nouvelle variété doivent évidemment être excellents pour figurer au jardin de l'amateur, et si sa fertilité est grande, si les fruits ont une belle forme, sont bien colorés, s'écoulent et enrichira avant que la collection de l'horticulteur-marchand. Malgré tout, nous devons reconnaître que quelques variétés méritantes ont été longtemps méconnues et sont encore aujourd'hui trop peu cultivées. Faut-il s'en étonner ? Non, car il en est des fruits comme des hommes, combien sont-ils ces écrivains, peintres, musiciens, hommes de talent, de toutes sortes qui n'ont été compris et admirés qu'après leur mort ! Pour les fruits, la liste des variétés de premier mérite trop peu connues, est plus longue qu'on le suppose, et un jour nous essayerons de nous en occuper.

Jaques HÉMY.

LA SEMAINE AGRICOLE

Epoque des plantations. — Précautions à prendre pour les plantations tardives. — Des variétés de fruits. — Réclames trop bruyantes sur certaines poires. Poire comtesse de Paris. — Poire Directeur Alphonse. — Qualité d'une bonne variété de fruit.

Dans notre causerie de lundi dernier nous avons signalé les avantages qu'il y avait de pratiquer au plus tôt la taille des arbres à fruits, nous devons aujourd'hui appeler l'attention des intéressés sur une autre question d'arboriculture fruitière, l'époque des plantations. Si la taille hâtive est préférable à celle tardive, les plantations faites de bonne heure présentent les mêmes avantages.

On ne doit pas cependant, autant que possible déplanter les arbres dans les pépinières avant la fin de la végétation, annoncer par la chute totale des feuilles; et bien se garder de planter des arbres munis de leurs feuilles. La fin de l'automne ou de la végétation est le moment le plus favorable pour les plantations. C'est une avance, parce que les arbres plantés alors émettent promptement un nouveau cheveu, et pour cela poussent avec plus de vigueur que ceux plantés après l'hiver, néanmoins, on peut planter pendant tout l'hiver, depuis la fin d'octobre jusqu'en avril, chaque fois que les gelées et les grandes pluies ne s'y opposent pas, mais il faut bien prendre garde de jeter de la terre gélée dans l'intérieur des tranchées ni autour des

racines des jeunes plants : cette terre serait un poison pour les arbres.

Les plantations du printemps ne sont préférables que pour les terrains froids et humides et sujets à être submergés pendant l'hiver. Si cependant on n'était pas en mesure de planter en automne, on le ferait avec avantage au printemps, en prenant diverses précautions; en ouvrant d'abord les tranchées assez à l'avance, en plaçant au pied des arbres un paillis.

Le Paillis est une litière d'environ d'environ 6 à 8 centimètres d'épaisseur faite au pied des arbres nouvellement plantés, avec du fumier sortant de l'étable, et recouverte d'une légère couche de terre pour mieux conserver la fraîcheur. Le paillis peut aussi se placer autour des arbres plantés en automne ou en hiver, surtout pour les terres légères, éviter qu'il ne touche pas le corps de l'arbre, le fumier est corrosif. Ce paillis préserver les jeunes racines de la gelée.

Il faut, autant que possible, éviter toute culture maraichère autour des jeunes arbres, et à plus forte raison ne pas y mettre des plantes élevées qui pourraient les priver d'air et les dessécher. Si vous voulez créer un petit jardin fruitier, le temps est opportun, plantez toutes espèces d'arbres dans des bonnes conditions, et vous pourrez dire en toute vérité, avec un arboriculteur distingué de mes amis : Plus de mauvais arbres ! plus de mauvais fruits ! Pour créer un jardin fruitier, il ne suffit pas de planter des poiriers, pommiers ou

pêchers, etc., il faut au moins savoir ce que l'on plante et quelles sont les espèces les plus recommandables. Voilà le plus difficile. Aujourd'hui on veut du nouveau et toujours du nouveau, même en arboriculture fruitière, et si nous recommandons quelques variétés de fruits qui sont signalées dans le Jardinier Solitaire, excellent livre de jardinage publié en 1703, on serait tenté de rire de nos variétés. Et pourtant, il y a un bon nombre de ces variétés que l'on cultive encore aujourd'hui et qui sont comme le fond de tout jardin fruitier.

Chaque siècle se présente avec un caractère qui lui est propre; le nôtre, surtout vers sa fin, est particulièrement remarquable par les façons aussi ingénieuses que multiples sous lesquelles se font les réclames commerciales... autres. Les horticulteurs, ce sont mes amis, aussi ne dois-je pas craindre de dire la vérité; que serait donc l'amitié si on se gênait entre personnes qui s'estiment ! Les horticulteurs, dis-je, qui sont généralement aussi modestes que laborieux, ont néanmoins subi l'entraînement général; eux aussi ont bruyamment annoncé à leur clientèle les nouveautés qu'ils avaient à lui offrir.

Il s'en présente toujours donné des descriptions fantaisistes et fortement entachées d'exagération en ce qui concerne le volume et la qualité des fruits, en indiquant même souvent par la maturité une époque inexacte. Ils ont également abusé des dénominations ronflantes, et, grâce à ces annonces mensongères, le mérite de certaines variétés a été considérablement surfaît. Tel est pour citer un premier exemple, le cas de la poire : Comtesse de Paris. Il y a

trois ans, lorsque nous en avons lu la description, elle excitait nos convoitises. Cette poire avait toutes les qualités : beau et bon fruit, chair fine, juteuse, fondante, sucrée, vineuse, relevée, etc., etc., tous les adjectifs qualificatifs les plus employés dans les descriptions de fruits et qui ont trait à ce qui constitue la supériorité dans les qualités, étaient tous réunis. Bref, cette poire avait été annoncée comme une merveille pomologique, et ce qui plus est, la dédicace avait été acceptée par lettre autographe de S. A. R. la comtesse de Paris.

Vous voyez que rien n'avait été omis et que l'horticulteur qui a obtenu cette poire, n'a rien négligé. Nous ne savons ce qui se passe dans le monde des merveilles, mais si l'on n'y trouve pas de meilleurs fruits, je n'en vie pas de monde là ! Si la Comtesse de Paris, dont le nom avec son autorisation a servi de parainage à une poire, autour de laquelle on a fait une bruyante réclame, n'a que ce fruit pour se faire connaître, elle est rudement à plaindre ! La poire Comtesse de Paris, est un fruit ayant une jolie forme, revêtu d'une belle robe bien colorée, sur fond jaune, de plaques rose carminé. Mais, cela ne nous suffit pas, ces qualités extérieures, voyons si sous cette belle apparence, les qualités intérieures, vont nous satisfaire. Quelle déception ! La chair annoncée comme fine, est pâteuse et cotonneuse; elle manque presque complètement d'eau et le peu qu'elle a, n'a aucune saveur, en somme fruit de troisième ordre. Gardez-vous bien, dans votre jardin, d'y planter le poirier Comtesse de Paris; à moins que... j'allais je crois faire une allusion politique, et, ma foi, comme je ne suis

Qu'il nous suffise de dire que les membres du Cyclophile Lyonnais s'est ac-

L'on veut que son succès aille toujours grandissant.

Concert de M^{lle} Fanny Clerc

Belle chambrée, hier soir, à la Salle Philharmonique, pour le concert de M^{lle} Fanny Clerc, professeur de chant.

Nous allions omettre, dans le discours de M. Migonot, une question très importante.

Enseignement commercial des Jeunes Filles

Hier, à deux heures, a eu lieu à la mairie la distribution des diplômes et récompenses

Comme tous les ans, cette intéressante cérémonie avait attiré un grand nombre de personnes.

Le Crime du boulevard du Temple

Tout comme une cause désormais célèbre — l'affaire Gouffé — dont une partie se passa à Lyon, le crime du boulevard du Temple, dont il a tant été question

II^e ARRONDISSEMENT

Denier des Ecoles

C'est ce soir lundi, 14 décembre, à huit heures et demie, qu'a lieu, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, une grande réunion à la mairie du deuxième arrondissement.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR A OULLINS

La 620^e section des Prévoyants de l'Avenir, à Oullins, célébrait, hier, son troisième anniversaire. Une foule considérable avait envahi, dès une heure, la grande salle de la brasserie du Chemin de Fer.

Théâtre-Bellecour

Théâtre-Bellecour. — Orphée aux Enfers, son magnifique Olympe et son merveilleux enfer n'aurait plus que quelques représentations.

La Fête de Bienfaisance du 19 Décembre

Nous avons annoncé, dans un de nos précédents numéros, que la grande fête de bienfaisance annuelle, donnée au bénéfice de la Société de patronage pour les enfants pauvres de la ville de Lyon, aurait lieu samedi 19 décembre, dans la salle du Grand-Théâtre.

Le Bouché de pain

Conformément à une décision de l'Administration municipale, la fourniture de pain nécessaire à l'œuvre de la Bouchée de pain, et à l'Asile municipal de nuit, doit faire l'objet d'une adjudication restreinte.

Un scandale en Hongrie

Budapest, 13 décembre. Deux intendants militaires en chef, MM. Oserhalmov et Blanz, ayant le rang de généraux, ont été mis à la retraite à cause de leur connivence coupable avec un fournisseur de l'armée nommé Bernfeld.

CONCOURS DE TIR

Nous avons annoncé qu'un grand concours militaire national de tir aurait lieu l'année prochaine entre les corps territoriaux et les sociétés de tir de l'armée territoriale au polygone de Satory, avec le fusil modèle 1886.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi, 14 décembre. 348^e jour de l'année. Pleine lune le 15 décembre; dernier quartier le 23. Soleil : lever, 7 h. 48; coucher, 3 h. 54.

Tentative de suicide. — Sous l'empire de copieuses libations, le sieur Joseph H., 28 ans, frébantier, rue Sala, 42, a tenté de se suicider en se tirant un coup de revolver derrière l'oreille droite.

L'arme, de petit calibre heureusement, n'a pas fait de blessures graves. La balle a seulement déchiré l'épiderme. B... a été transporté à l'Hôtel-Dieu où il en sera quitte pour quelques jours de repos. Il devait quitter Lyon aujourd'hui même, pour accomplir une période de vingt-huit jours dans une garnison voisine.

Rixe

Un rassemblement d'environ 300 personnes, s'était formé, hier vers six heures du soir, autour de trois individus, qui se livraient à un pugilat en règle, à propos de questions d'intérêt.

Les gardiens de la paix sont intervenus, ont séparé les combattants et les ont conduits au poste du quartier Perrache. Là, ils ont défilé leurs noms et qualités : Antoine Perret, marchand de chevaux, Joseph Berger et Paul Lachaad, voituriers.

Vol à Perrache

Un vol de poissons a été commis hier à la gare de Perrache, mais l'auteur de ce larcin n'en a pas profité. Il a été à temps appréhendé et écroué au palais de justice.

Mordu par un échat

Un garçon boucher, M. Deslaches, demeurant cours Vitton prolongé, 13, a été mordu hier par un chat qui s'était réfugié dans l'écurie de son patron.

M. Deslaches s'est fait panser immédiatement, mais le chat s'étant enfui on ignore s'il était atteint d'hydrophobie.

Bateaux à vapeur du Rhône

A dater du 15 décembre, les départs de Lyon pour Valence et Avignon, auront lieu tous les mardi et samedi, à 7 heures du matin, desservant tous les ports intermédiaires.

Renseignements, bureaux et port d'embarquement : quai Perrache, entre le pont du Midi et le quai du chemin de fer, sur le Rhône.

Ivresse

Une dame Boyer, lingère, avenue de Saxe, 409, a été bien désagréablement surprise hier en voyant le sieur Michel Monnet, âgé de 28 ans, ébéniste, qui était en état d'ivresse, a été arrêté et conduit au poste de la Part-Dieu, où il pourra mériter à son aise sur les inconvinients de s'introduire chez les personnes d'une façon aussi cavalière.

Arrestation

Un manœuvre, le sieur C... L..., âgé de 17 ans, s'est fait surprendre par M^{me} Clamaron, concierge, 9, rue de Sully, au moment où il essayait de voler des bez de gaz posés dans l'escalier de la maison, dont cette dame a la garde.

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui, lundi, troisième représentation de : Les Martyrs de Strasbourg, grand drame historique et patriotique.

Le grand succès obtenu à la première représentation s'est renouvelé hier dimanche devant une salle comble. Toute la pièce durant, l'enthousiasme du public s'est manifesté en faveur des héros français.

Le banquet se termine par des chants très applaudis. M. Fargues exécute sur le hautbois, avec sa maestria habituelle, plusieurs morceaux de sa composition.

La belle fête de la 620^e section est clôturée par un bal très animé.

Théâtre-Bellecour

Théâtre-Bellecour. — Orphée aux Enfers, son magnifique Olympe et son merveilleux enfer n'aurait plus que quelques représentations.

Le programme comprendra : 1^o L'ouverture de Guillaume Tell ; 2^o Les Femmes qui pleurent (comédie) ; 3^o Ripueto, opéra en quatre actes ; 4^o Grand ballet d'Opéra.

Nous ne doutons pas qu'avec un tel programme dans son cadre accoutumé de verdure et de fleurs, cette fête de bienfaisance obtienne son succès habituel.

Pour la location, s'adresser jusqu'au 17 de ce jour à M. L... au 17, rue de la République, à 2 heures et 1/2 du soir, chez le concierge du Grand-Théâtre.

La grande Pharmacie du Serpent, 32, rue Lantier, n'a pas un succursale. L'ancien dépositaire de la pharmacie, M. Lantier, a été déclaré en faillite et la pharmacie est gérée par M. Lantier.

CONCOURS DE TIR

Nous avons annoncé qu'un grand concours militaire national de tir aurait lieu l'année prochaine entre les corps territoriaux et les sociétés de tir de l'armée territoriale au polygone de Satory, avec le fusil modèle 1886.

Voici les conditions générales de ce concours : 1^o Le concours sera exclusivement militaire et aura lieu avec le fusil modèle 1886 et le revolver d'ordonnance.

2^o Les concours territoriaux et les sociétés militaires de tir seront invités à envoyer trois délégués par corps et par société ; le transport de ces délégués du chef-lieu de leur subdivision à Paris et de Paris à Versailles effectué dans les conditions ordinaires des transports militaires sera à la charge des frais généraux du concours pour l'aller et le retour.

Pourront également prendre part au concours comme tireurs individuels : 1^o Tous les membres des sociétés de tir de l'armée territoriale ; 2^o Tous les membres militaires des sociétés mixtes de tir ; 3^o Tous les hommes de troupe des corps territoriaux ; 4^o Tous les officiers ou assimilés de l'armée territoriale ; 5^o Tous les officiers ou assimilés de réserve.

Il y aura trois sortes de concours : 1^o Concours entre les délégués des corps territoriaux ; 2^o Concours entre les délégués des sociétés ; 3^o Concours individuels.

Les officiers concourront séparément, il en sera de même pour les sous-officiers d'une part, pour les caporaux, brigadiers et soldats de l'autre.

LES CAMBRIOLEURS

Les cambrioleurs, dont nous enregistrons tous les jours les exploits, semblent redoubler d'audace. C'est ainsi que dans la seule journée d'hier ont été commis deux nouveaux méfaits.

Vers minuit et demi, M. Marius Vieux, cafetier, rue Bugeaud, 5, s'est aperçu que la porte de ses appartements situés au premier étage avait été ouverte au moyen de fausses clefs et qu'il lui avait été volé une somme de 400 francs, un carnet de chèques du Crédit Lyonnais, un livret de Caisse d'épargne, une montre en or avec sautoir, le tout évalué à 1.800 fr. Les valeurs étaient placées dans une malle qu'il avait commise l'imprudance de ne pas fermer.

Plainte a été portée par M. Vieux, contre les malfaiteurs restés inconnus. Un autre vol moins important a été constaté dans le quartier de la place Bellecour.

Un concierger, M. Vial, demeurant au numéro 7 de cette place, est venu porter plainte au poste de police contre des individus restés introuvables, qui se sont introduits dans sa chambre située au 6^e étage, en fracturant la porte d'entrée pour s'emparer d'une paire de boucles d'oreilles évaluées à 40 francs.

La bande — car on a affaire à une bande parfaitement organisée — court encore.

P. L. M.

A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, la compagnie délivrera des billets d'aller et retour de Lyon et Nevers à Nice et Menton, valables pendant cinq jours, non compris le jour de départ, aux prix de 195 francs pour Lyon et 145 francs pour Nevers, avec faculté de prolongation de deux

périodes de dix jours, moyennant un supplément de 40 0/0 pour chaque période. Les billets sont délivrés du 19 au 31 décembre inclusivement, et donnent aux voyageurs le droit de s'arrêter, tant à l'aller qu'au retour, à toutes les gares comprises dans le parcours ainsi qu'à Hyères. Ils sont valables par tous les trains, à l'exception des trains rapides n^{os} 7 et 10, partant : le premier de Lyon, à 5 h. 04 du matin ; le second de Menton, à 11 h. 33 du matin, et de Nice à midi 55. Ils donnent accès, moyennant le supplément perçu des voyageurs porteurs de billets à plein tarif, dans les trains de luxe composés de lits-salons et de sleeping-cars.

Les enfants de trois à sept ans paient place entière. Transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages.

On peut se procurer des billets et des prospectus détaillés à la gare de Lyon-Perrière, à l'Agence Lyonnaise des voyages, 62, rue de la République, à Lyon, et à la gare de Nevers.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité de concentration républicain du III^e arrondissement. — Une réunion plénière du comité de concentration républicain, aura lieu aujourd'hui lundi 14 courant, à 8 heures du soir, au siège, brasserie Corompt, cours Gambetta, 33.

Ordre du jour : audition des conseillers municipaux qui rendent compte de leur mandat, question de la rue Grôlée, exposition de Lyon, question des abattoirs, question du pont de Fourvière, questions diverses, renouvellement de la commission de permanence.

L'ordre du jour étant très chargé, la séance sera ouverte à 8 h. 1/2 très précises.

Comité de l'Union des Républicains radicaux du VI^e arrondissement. — Tous les délégués des groupes sont convoqués en réunion extraordinaire de comité le jeudi 14 décembre, à 8 heures 1/2 du soir, au comptoir Brunel, 12, cours Vitton.

Union des républicains progressistes du cinquième arrondissement. — La commission exécutive est convoquée d'urgence pour aujourd'hui lundi, 14 courant, à 8 heures du soir, place du Gouvernement, 3.

Ordre du jour : Assemblée générale, fixation de la date, — Pête de famille à Saint-Just. — Tirage de la tombola.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

Un scandale en Hongrie. Budapest, 13 décembre. Deux intendants militaires en chef, MM. Oserhalmov et Blanz, ayant le rang de généraux, ont été mis à la retraite à cause de leur connivence coupable avec un fournisseur de l'armée nommé Bernfeld.

Rixe sanglante

Denver, 13 décembre. Des désordres sérieux ont eu lieu à Grésled-Butte. Cinq cents mineurs autrichiens et italiens, employés à la compagnie houillère et métallurgique du Colorado se sont déclarés en grève. Ils ont opposé une vive résistance aux autorités et tiré des coups de feu. Les autorités ont riposté en blessant sept grévistes. Ceux-ci ont été repoussés.

L'évasion de Pini

Paris, 13 décembre. On n'a pas oublié la bande d'anarchistes dont faisait partie le fameux Pini et son camarade Schouppé, qui furent traduits devant la cour d'assises de la Seine en novembre 1889.

Victor Pini fit preuve, au cours des débats, d'une audace et d'un cynisme inouïs ; il soutint devant les jurés les théories les plus extraordinaires et alla jusqu'à proclamer le « droit au vol ».

Intéressamment pour justifier ses méfaits, la cour d'assises le condamna, le 5 novembre 1889, à vingt ans de travaux forcés sous l'inculpation de vol et de recel.

Son compère Schouppé fut condamné à dix ans de la même peine. Depuis cette époque, les deux camarades, qui avaient été dirigés sur la Guyane, fabriquaient des briques à Saint-Laurent.

Mais ils n'avaient pas perdu l'espoir de reprendre leur liberté, et le 27 avril dernier, ils réussirent à mettre à exécution le plan d'évasion qu'ils avaient préparé depuis longtemps.

D'actives recherches ont été entreprises pour les retrouver. Elles n'ont jusqu'à présent amené aucun résultat.

CONFÉRENCE ANARCHISTE

Le Havre, 13 décembre. Sous le titre « Appel aux riches », l'anarchiste Martinet a fait une conférence à la salle de la Gaité, devant une centaine de personnes. Il n'y a pas eu d'incident. Demain, il fera à l'Elysée une autre conférence, sous le titre : « Appel aux misérables ».

TEMPÊTE EN IRLANDE

Londres, 13 décembre. Aujourd'hui, une forte tempête a régné toute la journée dans les îles britanniques. Toutefois, le bateau de Douvres est parti pour Calais, emmenant les voyageurs qui n'avaient pas pu s'embarquer à Folkestone.

La neige est tombée en abondance samedi soir, sur les côtes dans le Yorkshire. La circulation des trains en a été considérablement retardée.

Bodmorgen a été très éprouvé par les inondations et par un orage. A Cambridge, un mur est tombé tuant une femme et en blessant grièvement une autre.

L'AGITATION IRLANDAISE

Waterford, 13 décembre. Aujourd'hui, a eu lieu une réunion antiparnelliste très mouvementée. La population des environs s'est rendue en foule à Waterford.

Deux cents hommes étaient armés de doux, mais les parnellistes avaient barricadé la porte de la ville pendant que la procession antiparnelliste se formait à la gare. A son retour, on en vint aux mains. Les antiparnellistes prirent cette porte d'assaut, mais, une fois de l'autre côté, ils furent atteints de nouveau.

La bataille se poursuivit sur les quais. Les drapeaux des manifestants furent jetés dans la rivière. M. Michael Dawitt fut blessé à la tête.

Enfin, la police intervint vigoureusement en barrant tout le monde sans distinction. Alors les antiparnellistes purent tenir leur réunion, la police formant la haie pour empêcher les attaques. Les parnellistes poussaient des huées afin de couvrir la voix des orateurs. MM. O'Brien et Dawitt prirent la parole. Il y eut plusieurs escarmouches à la fin de cette réunion, mais le combat cessa bientôt, probablement à cause de la pluie qui tombait à torrents.

Ce soir, les parnellistes ont tenu, eux aussi, une réunion et ont parcouru les rues en chantant des chansons parnellistes.

MASSACRES EN CHINE

Bruxelles, 13 décembre. Une dépêche de Bakan confirme que cinq cents chrétiens ont été massacrés dans ce district.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Bourse du Travail. — Les délégués à la Bourse du Travail sont prévus que les élections générales ont lieu le 17 courant, à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail.

Chambre syndicale des ouvriers cordonniers. — La chambre syndicale invite les ouvriers en cours de la maison Servajean à une réunion qui aura lieu aujourd'hui lundi, 14 décembre, à 3 heures du soir, rue Duguesclin, 272.

Syndicat des ouvriers boulangers. — Les adhérents sont convoqués à une réunion, entre patrons et ouvriers, qui aura lieu le 17 décembre, à 2 heures du soir, à la Bourse du Travail. Les livrets seront exigés à l'entrée.

Les ouvriers de la maison Servajean et Gouvenet, sont invités à une grande réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures, rue Duguesclin, 272.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Ligue française pour le relèvement de la moralité publique. — Assemblée générale jeudi prochain, 17 courant, à huit heures du soir, au siège de la Société, avenue de Noailles, 56 (mairie du sixième arrondissement, salle de la bibliothèque).

Association des anciens élèves des écoles supérieures municipales de la ville de Lyon. — Nous prévenons avec plaisir qu'un groupe d'anciens élèves des écoles supérieures municipales de la ville de Lyon ont été autorisés à fonder, à Lyon, une société ayant pour but de renouer et de resserrer entre les élèves, au sortir de l'école, les liens de camaraderie et de fraternité qui existaient sur les bancs.

Nous engageons vivement les anciens élèves qui voudraient s'associer à l'œuvre entreprise par la jeune société, à se faire inscrire au plus tôt chez le secrétaire, M. Bugeaud, rue Vanbois, 13, tous les jours, de 10 heures à 12 heures, place de Jacobins, 4, café Penchon, le mercredi de chaque semaine, de huit heures et demie à dix heures du soir.

La Fanfare d'Oullins ouvrira un cours de solfège à partir du 17 décembre courant. Les jeunes gens qui désirent en faire partie sont priés de se faire inscrire tous les jours au siège, place de la Mairie, café Chatain.

GYMNASTIQUE ET TIR

Concours national de tir. — Les opérations du concours touchant à leur fin, MM. les tireurs qui n'ont pas encore retirés leurs prix en espèces sont priés de venir les retirer hier adresser leur bordereau au plus tôt, au siège de la Société de tir de Lyon, 9, rue du Gare, où le secrétaire général vient d'être transféré.

Le comité rappelle aux ayants-droit qu'un délai de trois jours, à partir du jour de la distribution des prix, est accordé par le règlement du concours pour retirer, soit les prix, soit les loyales-cibles, cartons et mouches. Ce délai expire le 11 janvier 1892 ; passé cette date, il ne sera plus admis aucune réclamation, et les prix restants seront retournés au comité.

Les tireurs de Lyon, lauréats des deux championnats (France et Jeunesse), peuvent dès à présent retirer leurs diplômes, 9, rue du Gare.

REVUE DES MARCHÉS

Le marché aux grains et aux farines s'est tenu cette semaine dans les mêmes conditions que les semaines précédentes ; rien n'est venu animer la lutte entre acheteurs et vendeurs. S'il y a une tendance à signaler, c'est vers la baisse qu'on incline, mais le mouvement est trop peu marqué pour qu'il soit permis de s'en prévaloir. La réunion du 12 était très nombreuse ; malgré cela, les affaires sont restées calmes.

À la place de la Croix, peu de voitures sont venues alimenter la place de Lyon ; le fourrage est toujours rare et les prix vont toujours en augmentant ; on attend de grands convois de foin d'Afrique, mais il est douteux que ces arrivages aient une grande influence sur les cours.

Au marché de Vaise, les quatre séances de la semaine ont réuni un nombre considérable de spéculateurs ; mais si la quantité allue, la belle qualité se fait de plus en plus rare. Les porcs ont donné beaucoup encore, et il y a tant à choisir dans le nombre que l'écart des cours a atteint parfois vingt francs.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, Hamlet, grand opéra en cinq actes. Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui les Mystères de Strasbourg, grand drame historique en 5 actes.

1^{er} tableau, Le Devisé de l'Alsace ; 2^e tableau, La Sentinelle perdue ; 3^e tableau, Les Français-tireurs de l'Alsace ; 4^e tableau, la ferme de Steinbach ; 5^e tableau, Les Espions ; 6^e tableau, Le Parlementaire ; 7^e tableau, la Forêt et le Courage ; 8^e tableau, l'Attaque du cimetière de Sainte-Hélène ; 9^e tableau, La mort de notre héros ; 10^e tableau, Strasbourg en feu ! — Deux décors nouveaux. — Toute la troupe paraîtra dans cette pièce remplie de situations émouvantes.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui samedi, Orphée aux Enfers, opéra-érotique en 4 actes et 14 tableaux ; un Chien ou Biberon.

Casino et Scala. — Spectacle varié tous les soirs. Théâtre Guignol (Galerie de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle varié, parodies d'opéras, pièces du répertoire.

Concert de l'Horloge (Cours Lafayette, angle de la rue République). — Tous les soirs à 8 heures, spectacle varié. Concert Baraban. — 51, Chemin de Baraban. — Grand Concert-Bal. Entrée : 30 cent.

APPARTEMENT entre Bellecour et Perrache au premier étage, 3 pièces, avec cabinet, à louer, pour 1,000 fr. — S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort.

Grands Magasins de Nouveautés A U X Deux Passages IMMENSES ASSORTIMENTS D'ARTICLES POUR ÉTRENNES UTILES

Pourpres & Vêtements doublés fourrés Nouvelle affaire de Coupes de Robes disposées, prêts à offrir (largement diminués de prix). Lainages, Etoffes nouvelles, Draperies, Soieries, Velours, Costumes, Manteaux, Confections, Robes d'intérieur, Modes, Chapeaux, pour dames et jeunes filles ; Vêtements complets, Pardessus et Coiffures, pour garçons ; Foulards, Cravates, Fichus, Echarpes, Coiffiches, Ganterie, Parapluies, Mouchoirs de Collet et Batiste fil, avec ou sans initiales brodées, Linge de table, Linge confectionné, Rideaux de vitrage, Couvertures de lit et de voyage, Couvre-pieds, Lingerie, Jupons, Bonneterie, Chemiserie pour Hommes, Rideaux encadrés, Tapis de Table, Carpettes de toute dimension, Foyers et Descentes de lit, Maquettes, Tapis d'Orient, de Perse et du Bagladesh, Paravents de Karamant, anciens et modernes, Sièges de fantaisie, Ébénisterie, Petits Meubles, Coussins et Tabourets, Tapis de fourrure et Chanceliers, Ecrans sur pieds, Dessus de Piano, etc.

AU COMPTOIR DES ARTICLES DE PARIS GRAND CHOIX DE SPLENDIDES BÉBÉS nus et habillés (1^{re} marques) Maroquinerie en tous genres, Boîtes à gants et à mouchoirs, Albums pour photographies et pour collections, Accessoires à ouvrage, Paniers à bois, Paniers à ouvrage, Dessous de vases lavés, Papeterie, Librairie enfantine, Bijoux de fantaisie, Eventails et Écrans à main ornés de jolies peintures, Parfumerie, etc., etc.

AMEUBLEMENTS MAISON SICARD Ph. PROST, Successeur LYON, 26, place Bellecour, 26, LYON

GRAND CHOIX DE SALLES A MANGER Chambres à coucher et Salons GLACES ET LITERIE COMPLÈTE LOCATION POUR SOIRÉE Rayon spécial de Meubles de Fantaisie CONDITIONS AVANTAGEUSES

G^o BAZAR DE LYON Société anonyme, capital 1.000.000 de francs LYON, 31, rue de la République, LYON EXPOSITION GÉNÉRALE DE JOUETS ET ARTICLES de toutes sortes pour CADEAUX ET ÉTRENNES CHOIX CONSIDÉRABLE DE Bijouterie, Objets d'art, Pendules, Flambeaux, Garnitures de foyer, Maroquinerie, Librairie, Jeux de société, Porcelaines artistiques, Meubles de fantaisie, Fleurs et Plantes artificielles, Marrons glacés, Chocolats, Papillottes et Mandarines de première qualité, en paniers ou en boîtes, etc.

AU NOUVEAU LYON 7, rue Servient, cours de la Liberté, 26 MOBILIERS COMPLETS Sièges, Tentures MEUBLES DE FANTAISIE Ateliers d'Ébénisterie, 5, r. Commandant-Dubois

VERMOREL CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône) Défense contre le Phylloxéra MATÉRIEL COMPLET PALS INJECTEURS PERFECTIONNÉS Sulfure de Carbone Pompes à vin. — Alambics Charnières-Vignerannes DEMANDER LES TARIFS

A FAÇON Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p^o Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits. Rue de la République, 81, au fond de la cour, à gauche, au 1^{er} étage.

ASSURÉS, LISEZ LE PARI Envoyez vos plaintes et réclamations au bureau du journal, 123, RUE MONTMARTRE

ETAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — M. Guillaud, boucher, rue du Sergent-Blandin, 23, et Mlle Beausoleil, couturière, à Vaulx-en-Velin. — M. Boiron, fourreur, rue Constantine, 10, et Mlle Revel, couturière, à Artemare, 10, et Mlle Tricot, commerçante, rue du Bon-Pasteur, 41. — M. Daller, employé de commerce, rue Sainte-Catherine, 15, et Mlle Ser-vejan, sans profession, à Ambrière. — M. Guerrier, tisseur, place Croix-Piquet, 11, et Mlle Morel, sans profession, montée de la Grande-Côte, 63. — M. Ducrot, peintre, cours de la Liberté, 33, et Mlle Bausson, professeur de piano, rue Lanterne, 15. — M. Vandyck, teinturier, cours des Chartreux, 8, et Mme Chaliol, tisseuse, cours des Char- treux, 8. — M. Soumis, tonnelier, place Saint-Vincent, 4, et Mme Dellin, ménagère, place Saint-Vincent, 4. — M. Bischoff, inspecteur d'assurances, rue Romarin, 9, et Mlle Geoffroy, sans profes- sion, rue de Séze, 48. — M. Pollet, sans profession, à Bellefleur, et Mlle Blanc, sans profession, rue Saint-Polycarpe, 8. — M. Mahueret, pharmacien, à Grenoble, et Mlle Biston, cuisinière, à Grenoble. — M. Roux, boulanger, rue Croix-Jordan, 1, et Mlle Rey- laud, boulangère, avenue de Saxe, 165. — M. Ruffin, boulanger, à Champagnat, et Mlle Niderost, institutrice, rue de Franklin, 45, et 45. — M. Chardon, appréteur, place de la Croix-Rousse, 27, et Mlle Chevrier, bouillon- neuse, rue Diderot, 2.

Deuxième arrondissement. — M. Porte, ingénieur à Dijon, et Mlle Odier, employée de commerce, rue Saint-Joseph, 6. — M. Pastorino, racheveur, cours Charlemagne,

1, et Mlle Casale, polisseuse, rue Smith, 8. — M. Avondo, employé, cours Morand, 26, et Mlle Hy, sans profession, rue Mercière, 16. — M. Grivaux, tourneur, rue de la Charité, 84. — M. Rosset, propriétaire, rue Saint-Joseph, 4, et Mlle Payen, sans profession, rue Godefroy, 3. — M. Colon, employé à l'arsenal, rue Smith, 65, et Mlle Lupin, brodeuse, montée des Carmélites, 30. — M. Favier, garçon de salle, rue des Ar- chers, 15, et Mlle Dudon, couturière, rue Saint-Jérôme, 4. — M. Fauro, charpentier, cours du Midi, 26, et Mlle Desage, ménagère, cours du Midi, 24. — M. Desmard, employé de commerce, cours du Midi, 47, et Mlle Audaire, s. p., rue de la Charité, 70. — M. Béraud, repr. de commerce, impasse des Chalets, 44, et Mlle Lavigne, couturière, rue de l'Hôtel-de- Ville, 93. — M. Lelarge, entrepreneur, rue des Femparts-d'Anay, 28, et Mlle Chau- fringot, s. p., rue des Remparts-d'Anay, 28. — M. Ruffin, à Champagnat, et Mlle Nider- ost, institutrice, rue Franklin, 45. — M. Besson, cocher, cours du Midi, 26, et Mlle Mouvant, tailleuse, rue de Condé, 33. — M. Burdet, gardien de la paix, à Metz, et Mlle Roserat, cuisinière, rue de l'Hôtel-de- Ville, 82. — M. Jacquet, cocher, place de la Charité, 11, et Mlle Motton, femme de cham- bre, place de la Charité, 11.

Troisième arrondissement. — M. Payet, tapissier, rue de la Thibaudière, 33, et Mlle Gallet, fleuriste, rue Paul-Bert, 421. — M. Paviot, teinturier, rue des Asperges, 17, et Mlle Bajot, lingère, à Caluire. — M. Guil- laud mécanicien, à Cherbourg, et Mlle Gil- les, couturière à Cherbourg. — M. Grivaux, tourneur, rue Mazenod, 41, et Mlle Per- ruc, lingère, rue de la Charité, 84. — M. Gauthier, boucher, rue de la Vigilance, 3, et Mlle Villard, ménagère, rue de la Vigi-

lance, 3. — M. Castrale, ferblantier, à Mon- plaisir, et Mlle Roggero, ménagère, à Mon- plaisir. — M. Badier, cordonnier, route de Genas, 498. — M. M. Béraud, représentant de commerce, impasse des Chalets, 44, et Mlle Lavigne, couturière, rue de l'Hôtel-de- Ville, 73. — M. Charvet, tireur d'or, rue de la Villardière, 39, et Mlle Marmonnier, ti- reuse d'or, rue de Bonnel, 36. — M. Ducrot, peintre, cours de la Liberté, 33, et Mlle Bausson, professeur de piano, rue Lan- terne, 15. — M. Berthelot, sellier, chemin de la Vitriolerie, 27, et Mlle Galla, épicère, chemin de la Vitriolerie, 27. — M. Péraud, plâtrier, rue Sébastien-Gryphe, 29 et Mlle Desnech, s. p., rue Chevrenil, 36. — M. Nayrand, tapissier, grande-rue Guil- lotière, 41 et Mlle Denrichy, passementière, grande-rue de la Guillotière, 41. — M. Roux, boulanger, rue Camille-Jordan, 4 et Mlle Poyaboud, boulangère, avenue de Saxe, 165. — M. Favier, g. de salle, rue des Ar- chers, 15 et Mlle Dudon, couturière, rue St-Jé- rôme, 4. — M. Vacher, cultivateur, r. Paul- Bert, 250 et Mlle Ponel, s. p., r. Paul-Bert, 250. — M. Meugnier, empl. ch. de fer, r. de Vendôme, 296 et Mlle Milliet, ménagère, rue de Vendôme, 296. — M. Pacalin, comptable, r. Garibaldi, 157 et Mlle Meynier, corse- tière, rue Fournet, 7. — M. Fontbonne, ma- çon, r. Monecy, 408 et Mlle Breton, repas- seuse, r. de Vautray, 42. — Fouterot, empl., rue de Barême, 40 et Mlle Michellon, cout., r. de Marselle, 10. — M. Burdet, g. de la paix à Metz, et Mlle Roserat, cuisinière, rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — M. Bonnet, g. de la paix, r. Montesquiou, 96 et Mlle Gonon, ouvrière sur bas, à Terrenoire. — M. Rive, appréteur, rue Masséna, 9, et Mlle Bou- tellier, lisseuse, rue d'Austerlitz, 48. — M. Chardon, appréteur, place de la Croix-

Rousse, 27, et Mlle Chevrier, bouillonneuse, rue Diderot, 2. — M. Auschet, commer- çant, à Gruffy, et Mlle Davret, sans profes- sion, rue Jacquard, 42. — M. Béraud, représentant de commerce, impasse des Chalets, 44, et Mlle Lavigne, couturière, rue de l'Hôtel-de- Ville, 73. — M. Charvet, tireur d'or, rue de la Villardière, 39, et Mlle Marmonnier, ti- reuse d'or, rue de Bonnel, 36. — M. Ducrot, peintre, cours de la Liberté, 33, et Mlle Bausson, professeur de piano, rue Lan- terne, 15. — M. Berthelot, sellier, chemin de la Vitriolerie, 27, et Mlle Galla, épicère, chemin de la Vitriolerie, 27. — M. Péraud, plâtrier, rue Sébastien-Gryphe, 29 et Mlle Desnech, s. p., rue Chevrenil, 36. — M. Nayrand, tapissier, grande-rue Guil- lotière, 41 et Mlle Denrichy, passementière, grande-rue de la Guillotière, 41. — M. Roux, boulanger, rue Camille-Jordan, 4 et Mlle Poyaboud, boulangère, avenue de Saxe, 165. — M. Favier, g. de salle, rue des Ar- chers, 15 et Mlle Dudon, couturière, rue St-Jé- rôme, 4. — M. Vacher, cultivateur, r. Paul- Bert, 250 et Mlle Ponel, s. p., r. Paul-Bert, 250. — M. Meugnier, empl. ch. de fer, r. de Vendôme, 296 et Mlle Milliet, ménagère, rue de Vendôme, 296. — M. Pacalin, comptable, r. Garibaldi, 157 et Mlle Meynier, corse- tière, rue Fournet, 7. — M. Fontbonne, ma- çon, r. Monecy, 408 et Mlle Breton, repas- seuse, r. de Vautray, 42. — Fouterot, empl., rue de Barême, 40 et Mlle Michellon, cout., r. de Marselle, 10. — M. Burdet, g. de la paix à Metz, et Mlle Roserat, cuisinière, rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — M. Bonnet, g. de la paix, r. Montesquiou, 96 et Mlle Gonon, ouvrière sur bas, à Terrenoire. — M. Rive, appréteur, rue Masséna, 9, et Mlle Bou- tellier, lisseuse, rue d'Austerlitz, 48. — M. Chardon, appréteur, place de la Croix-

Mlle Hy, sans profession, rue Mercière, 16. — M. Rosset, propriétaire, rue St-Joseph, 4, et Mlle Payen, sans profession, rue Gode- froy, 4. — M. Charvet, tireur d'or, rue de la Villardière, 39, et Mlle Marmonnier, tireuse d'or, rue de Bonnel, 36. — M. Blain, employé de commerce, rue Bossuet, 14, et Mlle Cha- bert, couturière, rue de Créqui, 123. — M. Pothignon, graveur, cours Morand, 21, et Mlle Crozier, sans profession, rue Robert, 80. — M. Martinet, coiffeur, rue Monecy, 139, et Mlle Lavergue, lingère, rue Garim- baldi, 87. — M. Poncet, boucher, rue Du- guesclin, 122, et Mlle Temporal, coiffeuse, rue Duguesclin, 122. — M. Guillet, agricul- teur, à Eteaux, et Mlle Poissonnie, sans profession, rue de Sully, 39. — M. Pacalin, comptable, rue Garibaldi, 157, et Mlle Mey- nier, corsetière, rue Fournet, 7. — M. Perrin, peintre, rue Garibaldi, 81, et Mlle Bertail, cuisinière, rue de Sully, 36. — M. Rive, appréteur, rue Masséna, 9, et Mlle Boutellier, tisseuse, rue d'Austerlitz, 8. — M. Chapuis, appréteur, rue Garibaldi, 147, et Mlle Mollard, vermicelière, rue Garibaldi, 147. — M. Fouterot, employé, rue Barême, 40, et Mlle Michellon, couturière, rue de Marselle, 10. — M. Oger, dessinateur, rue Molière, 3, et Mlle Durand, couturière, rue Cuvier, 14. — M. Tournier, brossier, rue Tête-d'Or, 436, et Mme Viard, couturière, cours Lafayette, 135. — M. Bischoff, inspec- teur d'assurances, rue Romarin, 9, et Mlle Geoffroy, sans profession, rue de Séze, 48. — M. Clet, charpentier, rue de Vauban, 58, et Mlle Fleury, couturière, rue de Vauban, 85. — M. Faujean, appréteur, rue Cuvier, 154, et Mlle Bigard, enjoliveuse, rue Mas- séna, 75. — M. Besson, cocher, avenue de Noailles, 33, et Mlle Mouvant, tailleuse, rue de Condé, 33.

ENHUMATIONS
Premier arrondissement. — Joséphine Per- riot, dévotion, 71 ans, impasse des Chartreux, 6, Vieille-Monnaie, 16, f. 11 h. — Jeanne Salle, 80 ans, rue Maislat, 14, f. 3 h.
Deuxième arrondissement. — Jean Chardiny, rentier, 65 ans, rue Sainte-Hélène, 41, f. 9 h. — Jean Goutte, sabotier, 65 ans, rue Ravat, 27, f. 1 h. — Camille Maisonneuve, ferblantier, 43 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h.
Troisième arrondissement. — Epoque Conté, née Perrand, cuisinière, 57 ans, rue Sébastien- Gryphe, f. 3 h. — François Palissot, sans profession, 68 ans, rue Corne-de-Cerf, 29, f. 9 h. — Guillaume Gutmann, ébéniste, 74 ans, grande rue de la Guillotière, 63, f. 11 h. — Veuve Grosclaude, née Barbier, sans profession, 73 ans, chemin des Balançoires, 16, f. midi. — Epoque Degrieux, née Carbondin, ménagère, 24 ans, rue du Repos 20, f. 1 h. — Veuve Vallet, née Bon- not, sans profession, 73 ans, rue Pierre-Gor- nelle, 133, f. 2 h. — Claude Guzin, employé de chemin de fer, 38 ans, route de Vénissieux, mai- son Garin, f. 3 h.
Quatrième arrondissement. — Marie Sar- nay, s. p., 44 ans, rue Saint-Denis, 25, f. 7 h. m. — François Berne, tisseur, 55 ans, hôpital, f. 3 h. m. — Marguerite Crozet, 15 ans, quai de Serin, 24, f. 2 h. s.
Cinquième arrondissement. — Veuve Du- pasquier, née Fleuron, s. p., 67 ans, rue Saint- Georges, 72, f. 9 h. m. — Jeanne Maltère, ren- tière, 52 ans, chemin des Aqueudes des Massues, 2, f. 11 h. m.
Sixième arrondissement. — Jean Dumas, em- ployé de banque, 55 ans, rue Fétalon, 28, f. 8 h. m. — Jacques Bernard, rentier, 67 ans, cours Morand, 5, f. 10 h. m. — Jean Chamereat, em- ployé de commerce, 61, avenue de Noailles, 47, f. midi. — Rose Pillet, 5 ans, rue de Créqui, 65, f. 4 h. s.

Le Rédacteur-Gérant : R. VITROU.

A VENDRE A CRÉDIT

ÉPICERIE

Recette : 150 francs par jour
Prix : 3,000 fr.
L'ESPÉRANCE DE LYON
105, Avenue de Saxe, 105

SYNDICAT DES ASSURÉS

Quai de la Guillotière, 25
Assurances incendie, vie, accidents, transports. Vérification et renouvellement sans frais des polices.
Consultations gratuites de 10 à 11 heures.

Avez-vous besoin d'argent ?

Vendez r. Paul-Bert, 48, anc. r. de Chartres, or, argent, bijoux, reçus du Mont-de-Piété. Facile.

Supplément APÉRITIF CHABLY
Se vend PARTOUT
Agréable, fort l'effet
Vente en gros : C. Desplante, - LYON

ALCOOL DE MENTHE DES ALPES

Seul véritable antidote épi- démique fabriqué avec des appareils perfectionnés par J. DELEZAYE, distillateur.
Se trouve dans toutes les épiceries.

BRIDES EAU toni- purgative et dépurative
ESSENTIELLEMENT RENOUVELLANTE (PURATION LENTE)
Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins, Obésité, Constipation, Cir- culation du sang, Diabète.
Cette Eau est très diurétique
En vente chez tous les Pharmaciens & Marchands d'Épicerie
Direct. de l'Établissement à Brides Saison du 15 Mars au 1^{er} Octobre

TRIBUNAL CIVIL DE LYON
Résultats des ventes immobilières du 12 Décembre 1891

AVOUÉS POURSUIVANTS	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES	MISES A PRIX	PRIX D'ADJUDI- CATION	AVOUÉS ADJUDICATAIRES
Bernoud.....	Maison à Givors, rue de l'Hô- pital, 2e lot.....	500	525	Magniny.
Id.....	Maison à Givors, rue de l'Hô- pital, 3e lot.....	100	125	Id.
Id.....	Vigne à Loire (Rhône), 6e lot.....	25	50	Id.
Miculier.....	2 propriétés, mont. de Choulans, 60, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80.	90.500	91.000	Pruvier.
Chaîne.....	Maison, rue Tête-d'Or, 88.....	625	625	Chains.
Dalim.....	Immeuble, r. des Petit-Sœurs, 6	7.150	7.150	Dalin.
Peiron.....	Portion d'immeuble, rue du Mail, 34, 1er lot.....	800	1.225	Peiron.
Id.....	Portion d'immeuble, r. du Cha- riot-d'Or, 2e lot.....	1.500	3.325	Damour.

Le Nouveau Choubersky
avec son Réchaud d'ALLIAGE INSTANTANÉ
Prix : 80 fr.
Siège CHOUBERSKY, 20, St Montmartr
à chez Guincquilliers et Fumistes de Province PARIS

ROB DEPURATIF SANS RIVAL
AU DAPHNÉ MEZEREUM

Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et ob le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

CARTES DE VISITE
A LA MAIN
Livrées en boîte à francs :
Le cent, 1 ligne..... 1.50
" 2 "..... 1.75
" 3 "..... 2.00
" 4 "..... 2.25
" 5 "..... 2.50
Par la poste : 30 cent. en sus

Cartes de Visite GRAVÉES depuis 2 fr. la cent

Aviz Important. — Il ne sera pas tenu compte aux commandes non accompagnées de leur montant.

En Vente dans les Kiosques
LES PASSE-TEMPS
JOURNAL LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

Il publie chaque semaine le Portrait et la Biographie d'une célébrité contemporaine. Le Passe-Temps est seul vendu dans les Théâtres de Lyon.

PRIX : 15 CENTIMES

Administration : 14, rue Confort, LYON

ÉTRENNES UTILES
11 Fr. Pour les Débutants en Photographie 11 Fr.

Appareil photographique, 6 1/2 x 9, en noyer ciré, pour Portraits et Paysages, avec pied de campagne en pitchpin, plaques et papier sensibles, ainsi que tous les produits pour faire de la Photographie.

Nos Appareils sont essayés avant d'être livrés

N.B.—Une instruction accompagne chaque appareil

FRANCO-GARE : 12 FRANCS

PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON, 12, Rue Confort, 12 LYON

RECONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU BORD
L'AGENCE Fournier, 14, rue Confort, Lyon

Plage, Mises d'adresses et Mises sous Bandes
DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition
A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

EN PRÉPARATION
ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON
et du Département du Rhône
(INDICATEUR FOURNIER)
Fondé en 1869
POUR L'ANNÉE 1892
Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat

L'Annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), le plus important des Annaires de province (plus de 2,500 pages),

COMPREND :

- 1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons;
- 2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique;
- 3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue;
- 4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux;
- 5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants;
- 6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent;
- 7° Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, plée dans une poche pratiquée à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'Agence.)
- 8° Une carte du département du Rhône;
- 9° Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés.

Chaque année, en Juin, paraît un Supplément distribué gratuitement à nos sous-cripteurs et contenant tous les changements survenus dans le commerce lyonnais.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON
et du département du Rhône
(ANNÉE 1892)

Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage.

1891. Signature :

Adresse lisible :
Prière de renvoyer ce bulletin de souscription, préalablement signé, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 14 Décembre (88)

ABANDONNÉE !

PAR Charles MÉROUVEL
SEULE !

— Madame demande ces demoiselles, dit-elle.
Dans la maison on ne les appelait pas autrement, par ordre, mais le ton était plus familier, plus rude que si elles eussent été vraiment les filles de la millionnaire.
Il comportait une pointe d'ironie.
On sentait rien qu'à la nuance de l'accent qu'elles ne tenaient pas au château par des racines bien profondes.
Un caprice de la maîtresse les y maintenait.
Un autre caprice ou le hasard pouvait les en expulser.
Elles se levèrent sans hésiter, sans même finir la phrase musicale commen- cée, fermèrent le cahier, le piano et s'en allèrent toutes les deux en se tenant par la main.
Les lognettes de l'orchestre avaient bon goût.
Les deux pauvres filles étaient jolies, plus que jolies, ravissantes, dans leurs

robes grises pareilles, en cachemire de laine, avec un simple ruban de soie noire qui leur serrait la taille.
Elles montèrent l'escalier, blanc et or, aux murs de stuc, sans se presser, sans prononcer une parole et, arrivées à la porte de la châteline, elles frappèrent doucement et entrèrent sans attendre la réponse.
Une chaleur lourde faillit les suffo- quer dans cette serre chauffée à trente- cinq degrés et hermétiquement fermée par des tentures pesantes en satin vieil or, pareil à l'étoffe dont les murailles étaient rembourrées plutôt que tendues.
Madame Chambly était toujours assise à son bureau; elle le quitta pour aller s'étendre sur une chaise longue devant la cheminée.
Les deux jeunes filles se tenaient de- bout auprès d'elle.
— Comment allez-vous maintenant? demanda la blonde de sa voix suave.
— Bien, ma Jeanne. Bien. Seulement le bruit me gêne, me fatigue. Voilà pourquoi je vous ai envoyé Justine.
Elle examinait avec attention la toi- lette de ses protégées.
— Ces robes sont odieuses, dit-elle. Cette dame Prévost devient ridicule. Voyez, Colette, cette étoffe fait un bec... Il faudra changer ça... et aussi la cou- ture. Elle devient imposable, cette femme!
— Madame, hasarda la blonde timide- ment, ce n'est rien à corriger.
— Si... un bec... positivement. Et là un pli affreux. Ce corsage ne va pas. Vous êtes fagotée... Un peu de plus, vous seriez grotesque, mon enfant.
Elle s'adressait à la brune.

Colotte fit une moue d'espiègle.
— J'ai à vous entretenir de choses plus sérieuses, reprit la Brésilienne de son ton languissant. Asseyez-vous.
Jeanne et Colette s'empressèrent d'exé- cuter l'ordre militairement.
Elles approchèrent des chaises basses et se groupèrent auprès de la châteline en relevant leurs jolis yeux bleus et noirs sur son visage de grand'mère.
Le tableau était charmant, il faut en convenir.
Même, ce qui n'arrivait que rarement, on aurait pu remarquer sur les traits de la veuve une vague expression de ten- dresse qui ne s'appliquait pas exclusive- ment à sa propre personne.
C'était très surprenant.
Mais, en effet, pouvait-elle ne pas aimer ces exquises créatures qui char- maient sa solitude et entouraient sa vieillesse d'un rayon de soleil et d'une auréole d'amour et de joie?
— C'est de votre avenir qu'il s'agit, dit-elle.
Colette et Jeanne fermèrent à demi les yeux.
Combien de fois elles avaient essayé entre elles de résoudre ce problème! Leur avenir, que serait-il?
Quand cette protectrice leur manque- rait, qu'après tout elles aimaient pour les soins qu'elles en avaient reçus, qu'elles enviaient de reconnaître sa vieillesse d'un rayon de soleil et d'une auréole d'amour et de joie?
Depuis quelque temps, les plaintes de madame Chambly devenaient plus vives, plus fréquentes.

Leur anxiété était donc plus vive elle- même, plus poignante.
— Si je venais à disparaître, ce qui est possible avec une aussi fragile santé que la mienne..., reprit la Brésilienne.
— Oh! madame! fit Colette.
— C'est possible, il faut s'attendre à tout, mon enfant, que feriez-vous? Voyons!
Et comme les deux jeunes filles hési- taient :
— Décidément ces robes sont affreus- ses. Je ne veux plus les voir... reprit madame Chambly. Elles vous défigurent. Mais répondez-moi.
Une larme brilla au bord des paupières de Jeanne.
— Il ne s'agit pas de pleurer. Com- ment vous feriez-vous d'affaire?
— En travaillant! dit Colette qui re- garda sa sœur pour la consulter.
— Sans doute, appuya Jeanne.
— Mais à quoi?
— Ah! voilà! fit la brune avec em- barras.
— Nous y avons pensé souvent, ma- dame, reprit Jeanne; non pas à ce qui arriverait si vous veniez à mourir, mais si vous nous fermiez votre maison.
Madame Chambly l'attira auprès d'elle et mit un baiser dans ses beaux che- veux d'or pâle.
— Moi! vous fermer ma maison, Jeanne! dit-elle, vous n'y pensez pas! Serait-ce possible! Quelle idée!
— Nous ne pourrions pas nous en plaindre. Nous vous devons tant, et n'êtes-vous pas libre d'agir comme il vous plaira! Et puis nous voilà grandes, Notre éducation, grâce à vous, est à peu près terminée. Le moment vient où nous

devrons nous suffire et ne pas rester à votre charge!
— Soit, dit madame Chambly. Mais enfin raisonnons! A quoi vous sentiriez- vous le plus propres? Quel serait votre goût? Institutrices?
— Il faudrait nous séparer, dit vivement Colette, et cela jamais, jamais! N'est-ce pas, Jeanne?
La blonde sourit tristement et secoua la tête.
— Oh! non! dit-elle.
— Mais alors? reprit madame Cham- bly.
— Nous pourrions entrer dans un atel- ier de modes.
— Oh! fit la châteline avec un geste d'horreur.
— Ou chez une grande couturière, et apprendre le métier!
— C'est hasardeux!
— Ou encore dans un grand magasin comme demoiselle à la vente! ou dans une maison de gros! Toutes deux en- semble!
— Est-ce là ce que vous avez trouvé? demanda la veuve.
— Dame! murmura Colette à l'out de ressources. Il me semble que c'est à peu près tout.
— Ou le convent! Encore faut-il une petite dot pour y entrer.
— Et vous me pardonneriez, si je vous laissais en perspective un avenir aussi incertain? demanda madame Cham- bly.
— Pourquoi vous en vouloir? dit Jeanne avec son doux regard bleu.
— Etait-ce pressentiment ou émotion?
Le charme de ces deux grandes filles, qu'elle avait élevées, qu'elle avait faites siennes, après tout, opérait-il sur cette

âme sèche et froide, comme les rayons d'un soleil de printemps sur les glaciers des Alpes?
Toujours est-il que madame Chambly les réunissait dans un embrassement et leur dit :
— Eh bien! moi, mes chères petites, je ne me le pardonnerai pas. J'ai trop tardé à assurer votre avenir! Demain vous n'aurez rien à redouter et vous serez garanties contre les misères de la pauvreté. Dès ce soir, je peux vous le dire, si un malheur m'arrivait, vous trouveriez là, dans ce meuble, un écrit par lequel je vous donne à chacune une dot qui vous permettra d'éviter ce ter- rible convent, et surtout les périls d'une vie dont vous ne connaissez ni les dan- gers ni les souffrances. Comprenez-vous! Vous serez riches; puissiez-vous être heureuses!
D'un mouvement spontané, Colette et Jeanne s'agenouillèrent devant leur pro- tectrice, et elle sentit des larmes qui cou- laient sur ses mains.
Elle n'eut peut-être que cette minute de vraie tendresse, mais elle l'eut, et elle put se dire que de telles larmes payaient et au delà une fortune qu'on ne lui de- mandait pas.
— Et maintenant, allez dormir, reprit- elle, et faites d'heureux songes!
Un témoin assistait à cette scène, un témoin invisible.
C'était mademoiselle Justine.
Cette scène leva ses derniers scrup- ules.
Elle savait maintenant ce que conte- nait ce papier orné du timbre de l'Etat!

(A suivre.)